

5.2 Les effets de la construction du projet sur le paysage

Les différentes phases de réalisation d'un parc éolien ont des impacts sur le paysage du site d'implantation et sur le paysage plus éloigné, en fonction de la typologie des unités paysagères dans lesquelles s'insèrent le projet. Cette phase de construction est assez impactante sur le paysage proche, cependant, étant donné la conformation du site, les visibilitées lointaines sont rares comme l'a montrée l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine.

Cette phase de travaux d'environ huit mois comporte à la fois des modifications temporaires de courte durée et des modifications plus importantes et rémanentes.

5.2.1.1 Phase d'installation de la base vie

Même si la présence de quelques bâtiments préfabriqués peut dénoter avec le caractère rural du site, ils sont entièrement réversibles. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible et temporaire sur le paysage.**

5.2.1.2 Phase de défrichage/de coupe de haie/d'élagage

La coupe de certains arbres distingués comme étant des motifs paysagers au sein de l'aire d'étude immédiate aura également un impact sur le paysage. Ce sont une dizaine d'arbres qui seront abattus, ainsi que des travaux d'élagage aux abords des voies d'accès pour permettre le passage des pistes, essentiellement des jeunes chênes. La perte de ces motifs perturbera la lisibilité en privant l'observateur d'éléments créant à la fois le contexte, mais aussi donnant une échelle au site, notamment dans les vues courtes. Cependant, l'aire d'étude immédiate est ponctuée de boisements, et cette perte ne modifiera qu'assez peu l'ambiance des alentours.

Le défrichage concerne l'accès à l'éolienne E4, ainsi que le poste de livraison. Il représente en tout 360 m². Il s'agit principalement de bois de feuillus et de lisières, sur des surfaces peu étendues. Dans ce secteur où les boisements sont déjà très morcelés et très découpés, l'impact sur le paysage existant sera assez faible.

Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible à long terme sur le paysage.

5.2.1.3 Phase d'amenée des matériaux et des équipements

L'acheminement des éoliennes et des grues et les travaux de génie civil et de génie électrique suscitent de nombreux allers-retours de camion. Cette phase est d'une durée courte (quelques mois) elle n'aura que des conséquences sur le cadre de vie des riverains (à plus de 500 m) et des usagers des routes concernées.

Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible temporaire sur le paysage et le cadre de vie.

5.2.1.4 Phase de construction

Les aménagements connexes nécessitent des travaux modifiant l'aspect du sol et la topographie par la création de déblais/remblais et l'application de nouveaux revêtements. De plus, le site sera occupé par de nombreux engins de chantier aux couleurs dénotant avec les motifs ruraux.

Les voiries et les accès seront adaptés pour permettre le passage des camions et des convois exceptionnels. Si les impacts sur les routes existantes goudronnées restent relativement faibles étant donné leur caractère anthropisé, la création de nouvelles pistes et l'élargissement des chemins existants a pour effet de perturber la lisibilité de l'aire immédiate en changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte rural habituel. En effet, les chemins en terre avec un terre-plein enherbé sont remplacés par des voies plus larges en grave et gravier. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact modéré long terme sur le paysage.** La mesure de réduction n°3 visant à effacer les élargissements de pistes dus aux rayons de girations limitera fortement cet impact.

La réalisation du génie électrique sera relativement peu impactant étant donné le choix d'enterrer entièrement le réseau électrique. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact très faible permanent sur le paysage.**

La réalisation des plateformes de montage et des socles des éoliennes sera très impactant pour le paysage car ces plateformes seront visibles de loin étant donné la modification des couleurs : passage de prairies vert clair à des formes géométriques strictes de couleur beige. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact modéré long terme sur le paysage.**

Le levage d'une éolienne se fait à l'aide de grues importantes. Cette phase dure une semaine. Bien que les grues soient particulièrement visibles de loin, la courte durée de cette phase limite fortement l'impact du levage sur le paysage.



Photographie 101 : illustration d'un chantier éolien.

5.3 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude

5.3.1 Rappel méthodologique

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour les quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

Comme indiqué dans le chapitre 2.3.5, les analyses suivantes nous permettront de comprendre les relations du parc éolien avec son contexte paysager en analysant la lisibilité du projet à travers :

- la concordance avec l'entité paysagère
- le dialogue avec les structures paysagères et les lignes de force du paysage
- les effets de saturation / respiration
- les rapports d'échelle
- les covisibilités avec les éléments patrimoniaux
- les perceptions depuis les lieux de vie et espaces vécus.

Au regard des enjeux et sensibilités déterminés dans l'état initial, les impacts du projet éolien sur le paysage et le patrimoine sont évalués à l'aide :

- de visites de terrain,
- de la réalisation d'une carte des zones d'influence visuelle prenant en compte les données précises du projet,
- de l'analyse de photomontages,
- de blocs-diagramme,
- de croquis,
- des coupes topographiques de principe.

Pour rappel, **l'effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'impact est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.
- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesses, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

Les effets visuels ont été qualifiés pour chaque point de vue en fonction de la méthodologie présentée dans le tableau 2 du chapitre 2.3.5 sur l'évaluation des impacts.

5.3.2 Présentation des photomontages

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeu et / ou à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial, aussi bien les éléments patrimoniaux ou touristiques que les lieux de vie et de circulation principaux de chaque aire d'étude. Des photomontages ont été systématiquement réalisés pour tout le patrimoine présentant des enjeux forts déterminés dans l'état initial. Au total, 30 photomontages ont été réalisés. Les prises de vue comme les photomontages ont été effectués par Encis Environnement selon la méthode indiquée en partie 2.3.5.10.

Ces photomontages sont tous présentés dans un document nommé « Carnet de Photomontages du projet éolien des Ailes du Puy du Rio – Tome 2.2.3 de la demande d'autorisation environnementale ». Les principaux photomontages sont repris pour illustrer l'argumentaire dans les chapitres suivants du présent dossier.

5.3.3 Les perceptions visuelles globales du projet

Une nouvelle carte permettant de mettre en évidence la zone d'influence visuelle du projet a été réalisée avec l'implantation et la hauteur précise des éoliennes retenues. Cette modélisation permet d'informer précisément sur les secteurs depuis lesquels le projet ne serait pas visible et de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles.

Rappel méthodologique

Comme indiqué dans la partie 2.3.3.11, le modèle prend en compte le relief (BD ALTI de l'IGN avec un pas de 75 m) et les principaux boisements (d'après la base de données Corine Land Cover 2012). La précision de la modélisation ne permet pas de signifier les légères ondulations topographiques et les effets de masque générés par les haies, les arbres isolés ou les éléments bâtis (maison, bâtiments agricoles, talus, panneaux, etc.). Les marges d'incertitudes augmentent donc lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée.

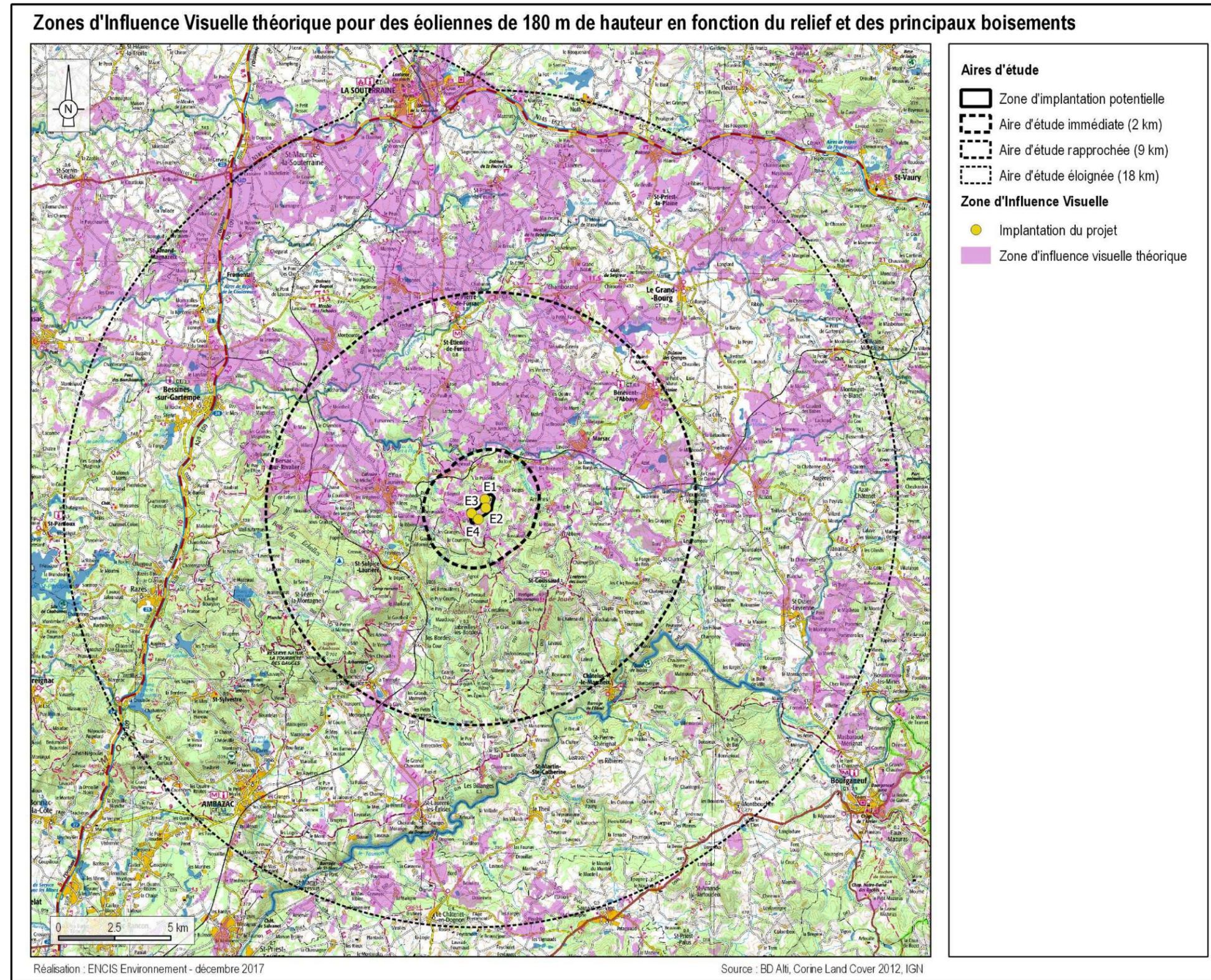
Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance. Les perceptions théoriques en fonction de la distance entre l'observateur et l'éolienne sont illustrés par différents croquis schématiques dans la partie 5.1 « Considérations générales sur les effets d'un parc éolien ». Les effets visuels à différentes distances sont illustrés par des photomontages.

La perception visuelle dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu perceptible (brouillard, nuages bas fréquents).

Résultats

La principale zone de visibilité est le plateau de Bénévent et Grand-Bourg au nord, tandis qu'au sud, les Monts d'Ambazac et de Saint Goussaud forment une barrière pour la vision d'éléments de grande hauteur, par leur relief, mais aussi par l'importance des boisements dans ce secteur (cf. carte de la zone d'influence visuelle théorique en page suivante).

Les perceptions du projet à différentes échelles seront illustrées dans les pages suivantes et dans le carnet de photomontage (Tome 2.2.3 de la demande d'autorisation environnementale) par des photomontages en vues « réalistes ».



Carte 46 : Zone d'influence visuelle du projet éolien.

5.3.4 Perceptions sociales du nouveau paysage induit par le projet des « Ailes du Puy du Rio »

Pour rappel, une enquête par entretien semi-ouvert a porté sur un panel de 5 personnes représentatives du territoire. L'enquête a porté sur le paysage actuel de l'aire d'étude puis sur les paysages éoliens. Ce diagnostic a été réalisé en 2 temps :

- une première phase spontanée de questionnaire, dédiée au recueil des impressions associant paysage et éolien, sans matériel à l'appui.

- une seconde phase assistée, dédiée au recueil des perceptions des paysages éoliens sur la base de photographies de parcs éoliens du territoire français et de photomontages du projet à l'étude.

Cette étude qualitative vise à dépasser le simple stade d'adhésion ou non à l'éolien (j'aime / je n'aime pas) et comprendre en profondeur les freins et motivations qu'ils soient d'ordre rationnels ou émotionnels.

Pour rappel, 5 personnes du territoire ont été enquêtées :

- Un chef d'entreprise,
- Un exploitant agricole,
- Un employé de mairie,
- Un agriculteur à la retraite,
- La responsable d'un Office de Tourisme

Ce chapitre rend compte des résultats de cette enquête sur les perceptions que ces interviewés ont des paysages éoliens, afin de comprendre leurs freins et leurs attentes pour un parc éolien réussi paysagèrement.

Pour la plupart des interrogés, les paysages de l'AEE sont décrits comme « plutôt agréables » avec une « campagne assez verte ». Ils sont associés à des images de villages paisibles mais aussi à une tranquillité de vie. La diversité des paysages composés de bois, prairies, rivières ou étangs est souvent mise en avant.

La forêt de production, qui connaît une progression importante depuis plusieurs décennies, est souvent critiquée par les habitants. Elle aurait pour conséquences la fermeture des paysages ainsi que la perte de diversité et d'identité du territoire.

La population de la commune a diminué progressivement au cours du XX^{ème} siècle. Cette dynamique s'explique en partie par la réduction du nombre d'exploitations agricoles tandis que la surface agricole totale diminue peu. La surface agricole utile par exploitation a donc augmenté et le nombre d'agriculteur a baissé. La surface agricole utile totale n'ayant que peu diminué, le paysage reste relativement bien entretenu.

En abordant la perception des paysages éoliens, les personnes interviewées expriment généralement plusieurs préalables nécessaires à la bonne intégration de ces projets :

- Les éoliennes doivent être éloignées des lieux de vie.
- Elles doivent avoir une utilité.
- Elles ne doivent pas être en surnombre afin de ne pas dénaturer les paysages.
- Les éoliennes ne doivent pas provoquer d'effet de dominance sur le paysage et se « surimposer » aux motifs préexistants (boisements, habitations, reliefs...).
- Une série de mesures doit venir accompagner le projet : plantation de haies, réhabilitation des chemins de randonnée...
- Certaines personnes émettent la nécessité d'intégrer les habitants au processus afin que leur avis soit bien pris en compte.
- Le projet ne doit pas être omniprésent, il doit se fondre dans le paysage. Selon certains, la place des éoliennes serait plutôt au cœur de la nature, éloignées des lieux de vie.

La perception de l'impact environnemental des éoliennes est assez variable. L'éolien peut être perçu positivement comme une source d'énergie renouvelable limitant l'impact du réchauffement climatique. Dans le même temps, certains considèrent que leur impact sur l'environnement est négatif mais sans vraiment donner d'exemple précis.

Enfin, on note plusieurs perceptions neutres vis-à-vis de l'éolien. Si le parc est perçu de façon lointaine, cela n'est pas dérangeant, on le remarque peu. Un agriculteur raconte ainsi qu'il distingue les lumières des éoliennes de la Souterraine pendant la nuit. Il se rend ponctuellement dans cette ville sans trop faire attention au parc éolien en activité.

Lorsque les éoliennes viennent s'accorder aux structures existantes, certaines personnes interrogées peuvent les trouver esthétiques dans le paysage. Pour cela, le choix de leur nombre est important. Le projet éolien de Rilhac-Lastours est cité en exemple de réussite à ce titre. Il est décrit comme un projet bien intégré. Il représente dorénavant un élément de repère qui fait partie intégrante du paysage. Il est aussi présenté comme un projet qui a su associer les habitants permettant de favoriser son appropriation sociale.

Dans ce secteur de la Haute-Vienne, l'éolien est encore un élément peu répandu. Les habitants n'ont pas l'habitude de côtoyer ces infrastructures. Certains évoquent la possibilité de s'habituer aux éoliennes une fois installées dans le paysage. Afin de favoriser l'appropriation du projet par les habitants, deux réunions de concertation ont été organisées avec l'association « Laurière Energies Renouvelables ». Au cours de ces ateliers, les habitants ont exprimé leur sensibilité vis-à-vis du paysage, du patrimoine et du cadre de vie sur

leur commune de résidence. Ces moments d'échanges ont permis d'aboutir à la prise en compte de certaines de leurs demandes par rapport aux mesures d'accompagnement du projet comme la question de l'intégration paysagère du poste de livraison ou de la rénovation du petit patrimoine alentours. Les compte-rendus de ces deux ateliers participatifs sont annexe à la fin du présent document

5.3.5 Les effets du projet depuis l'aire éloignée

5.3.5.1 Perceptions du projet depuis les villes principales

Comme vu dans l'état initial (partie 3.2.1), l'aire d'étude éloignée comporte plusieurs bourgs et villes de petite taille (entre 2 000 et 6 000 habitants). Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après. Rappelons que la ZIV présentée sur les cartes ne prend pas en compte les bâtiments, ni les haies.

La Souterraine (5 500 habitants environ)

La ville est située à plus de 17 km du projet, et aucun belvédère dans la ville ne permet de vues dégagées en direction de celui-ci. En périphérie de la ville, de très rares vues partielles (extrémités de pales à peine visibles) sont possibles dans les cas extrêmement rares où aucun premier plan, même de petite taille, ne serait présent sur une centaine de mètres.

Ces vues anecdotiques ne modifient en rien l'ambiance des lieux. Le parc éolien présent au nord-ouest de la Souterraine est situé dans la direction opposée, et ne crée en aucun cas de saturation visuelle par accumulation d'éoliennes avec le projet des Ailes du Puy du Rio.

Les impacts du projet vis-à-vis de la ville demeurent très faibles, en raison de la distance et de la rareté de ces points de vue.

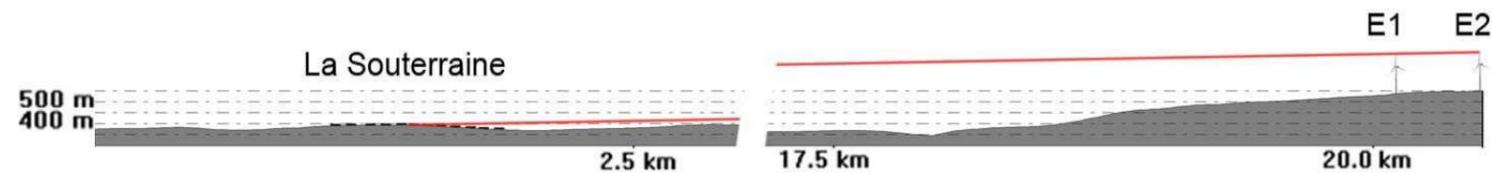
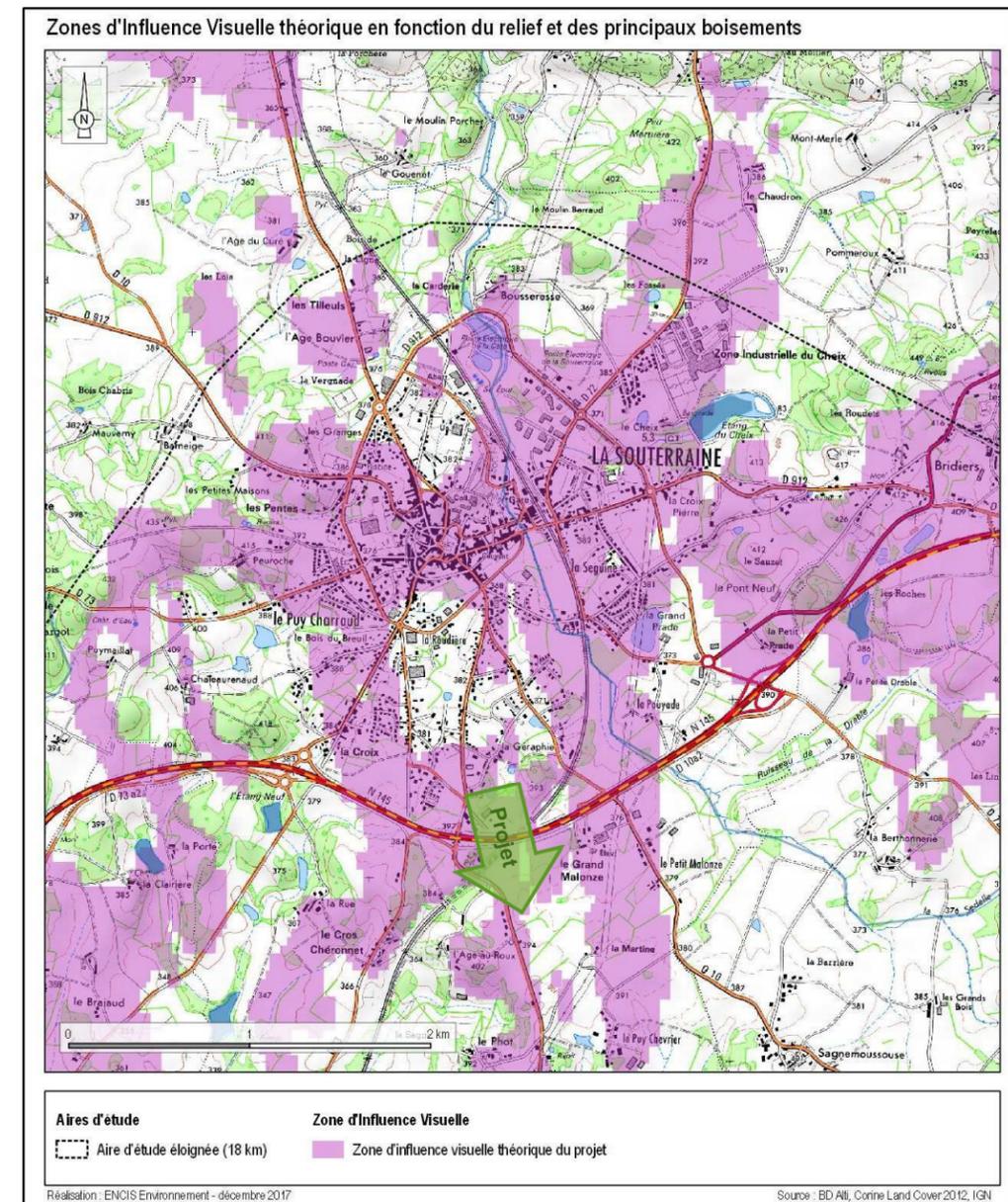


Figure 27 : Coupe longitudinale (interrompue) passant par le centre de La Souterraine et le projet (rapport hauteur / longueur = 1).



Carte 47 : Zone d'influence visuelle du projet éolien sur la ville de La Souterraine.

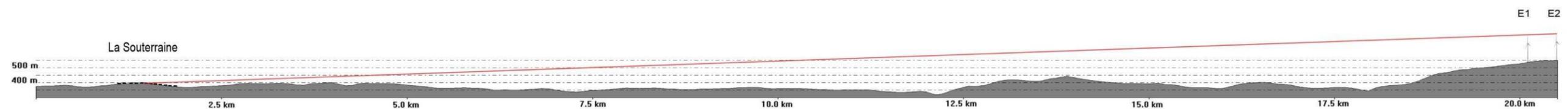
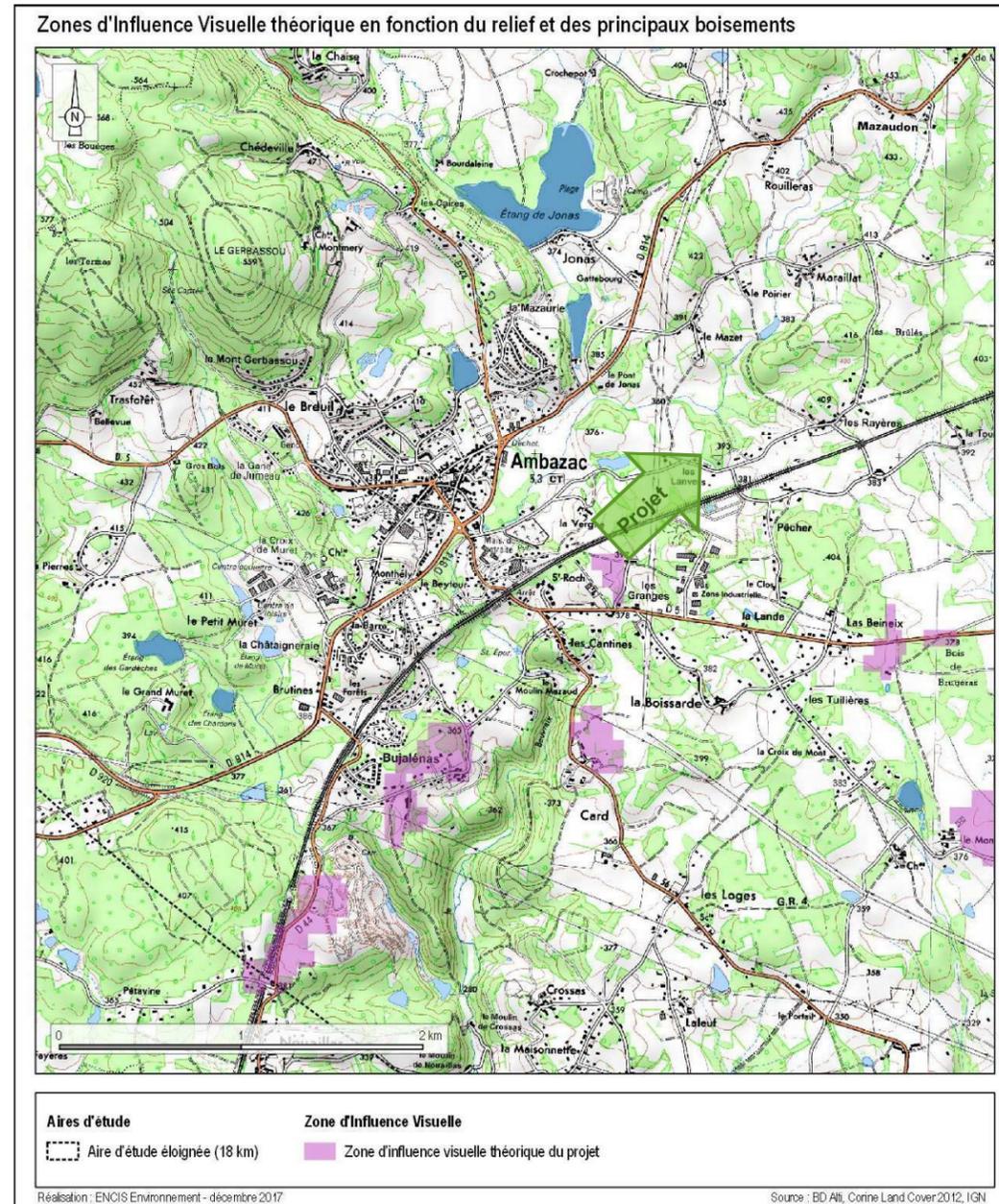


Figure 28 : Coupe longitudinale passant par le centre de La Souterraine et le projet (rapport hauteur / longueur = 2).

Ambazac (5 700 habitants environ)

La ville est située à plus de 15 km du projet. Le bourg en lui-même n'est pas concerné par la ZIV. Seules des vues au sud de la voie ferrée sont théoriquement possible sur la ZIV suivante, cependant les premiers plans bâtis et végétaux ne permettent pas de vues vers le projet.

Etant donné la distance, les impacts du projet vis-à-vis de la ville demeurent très faibles.

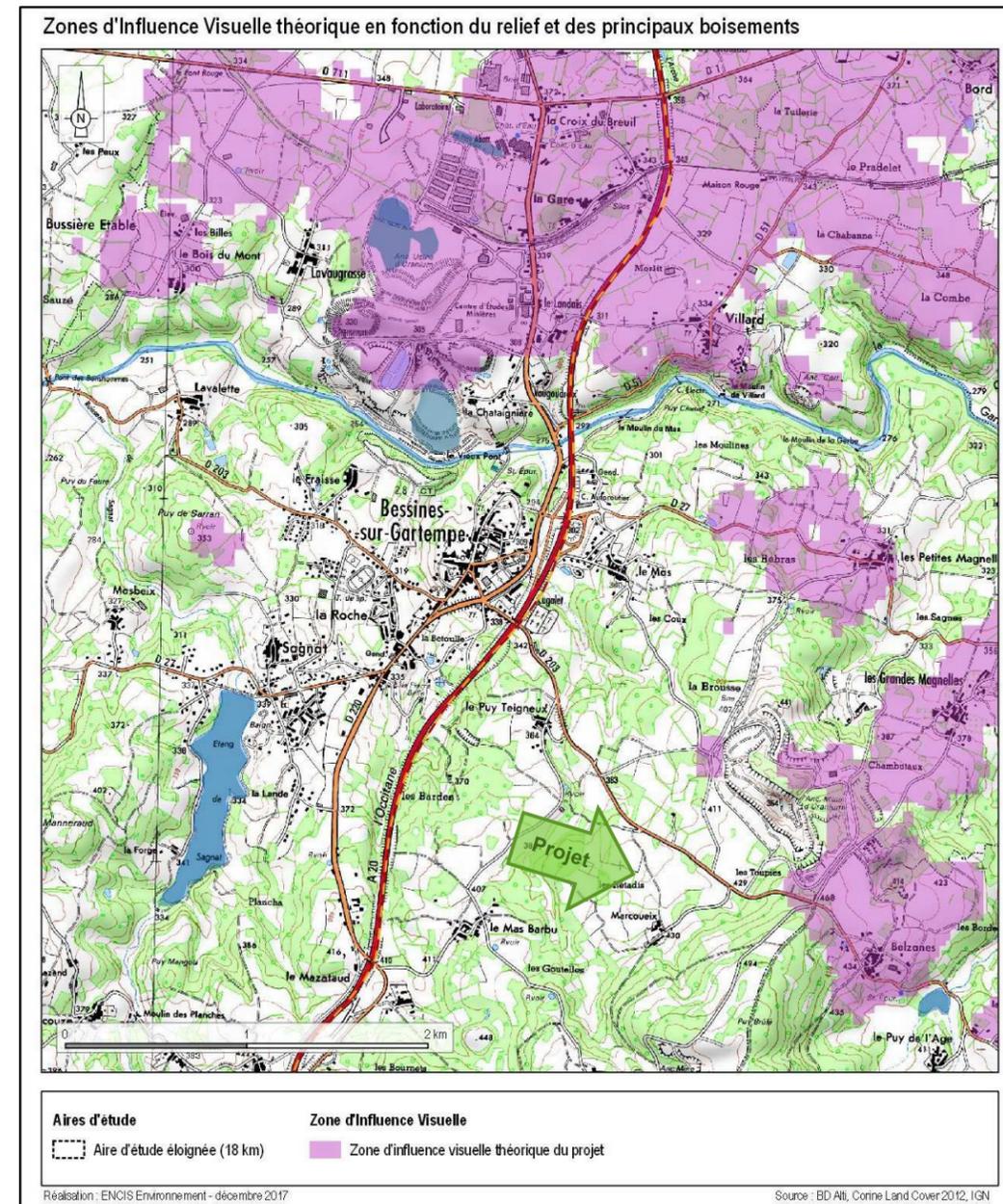


Carte 48 : Zone d'influence visuelle du projet éolien sur la ville d'Ambazac.

Bessines-sur-Gartempe (2 800 habitants environ)

La ville est située à plus de 12 km du projet. Le cœur du bourg n'est pas concerné par la ZIV. Seules des vues au nord de la vallée de la Gartempe (secteurs AREVA, zones d'activités, etc) sont théoriquement possible sur la ZIV suivante, cependant les premiers plans bâtis et végétaux ne permettent pas de vues vers le projet.

Etant donné la distance, les impacts du projet vis-à-vis de la ville demeurent très faibles.



Carte 49 : Zone d'influence visuelle du projet éolien sur la ville de Bessines-sur-Gartempe.

5.3.5.2 Perceptions du projet depuis les axes routiers principaux

L'étude des secteurs de visibilité du projet depuis les axes de circulation permet d'estimer la prégnance du projet sur le territoire. Plusieurs facteurs sont néanmoins à prendre en compte.

L'observateur est en déplacement : les tronçons ouverts aux vues le sont pour une durée d'autant plus limitée que la vitesse est importante. Il faut en effet 13 secondes pour parcourir 300 m à 80 km/h.

L'observateur a un angle de vision très réduit : si on considère habituellement que le champ de vision binoculaire est d'environ 120° en position statique, un conducteur a un champ de vision très réduit, le cerveau concentrant son attention sur le centre de la vue. A 80 km/h, le champ de vision est d'environ 65°. Il faut donc que la vue soit orientée vers le projet pour considérer qu'il est visible.

Le sens de déplacement : les tronçons d'où le projet sera visible sont en réalité ouverts aux vues dans un seul sens.

La N145

Deuxième route principale de l'AEE, elle relie Bellac à Montluçon. Sur une portion dominante aux abords de la Souterraine, cette route offre de rares vues lointaines pour lesquelles le projet serait partiellement visible au-dessus de la masse boisée.

En raison du caractère partiel et ponctuel de ces visibilités, l'impact est jugé très faible.



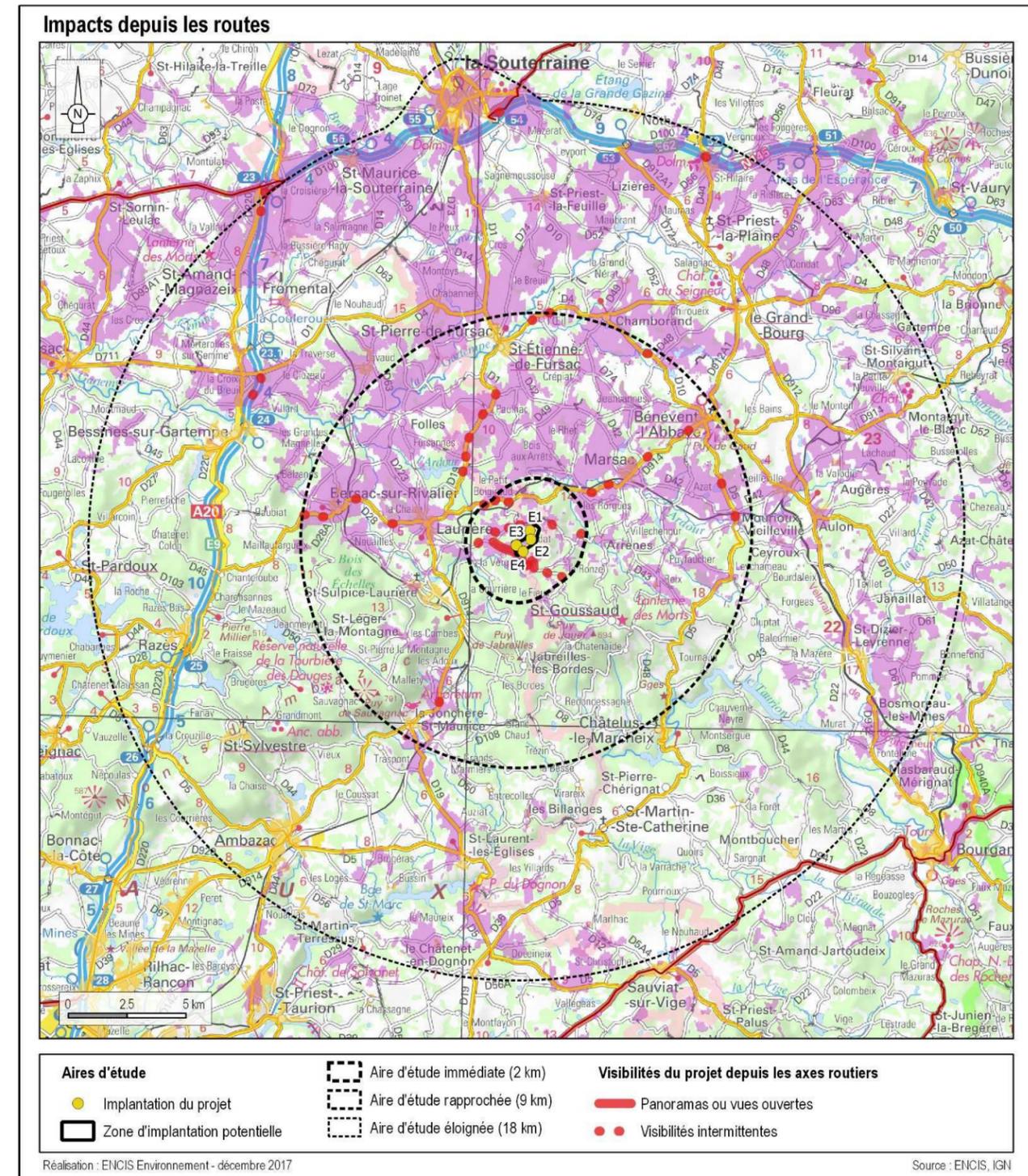
Photographie 102 : Vue vers le projet aux abords de la N 145 au nord-est de l'AEE.

L'A20

L'autoroute A20 relie Montauban à Vierzon. Elle est sur toute sa traversée de l'AEE encaissée et bordée de talus hauts, quasiment aucune vue vers le projet n'est possible depuis cet axe qui reste relativement éloigné du projet.

L'impact est donc très faible.

Nous pouvons estimer que l'impact global du projet éolien des Ailes du Puy du Rio sur les axes de circulation est très faible, et que le projet marque le territoire éloigné très faiblement.



Carte 50 : Impacts depuis les routes.

5.3.5.3 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages. Les informations obtenues lors des ateliers participatifs et de l'enquête sur les perceptions sociales du paysage ont aussi permis de mettre en avant certains éléments patrimoniaux ou touristiques.

Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les 44 monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, seuls quatre sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou son périmètre de protection, covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans le tableau en fin de chapitre 5.3. Néanmoins, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des sensibilités faibles à minima.

Le dolmen de Saint-Priest-la-Plaine (MH n°51)

Une vue très lointaine est possible aux abords du monument, dans un pré qui n'est pas accessible aux visiteurs. **En raison de la distance et de la faible ampleur des vues, l'impact est jugé très faible.**



Photographie 103 : Vue vers le projet à proximité du dolmen.

Restes du château à Montaignut-le-Blanc (MH n°49)

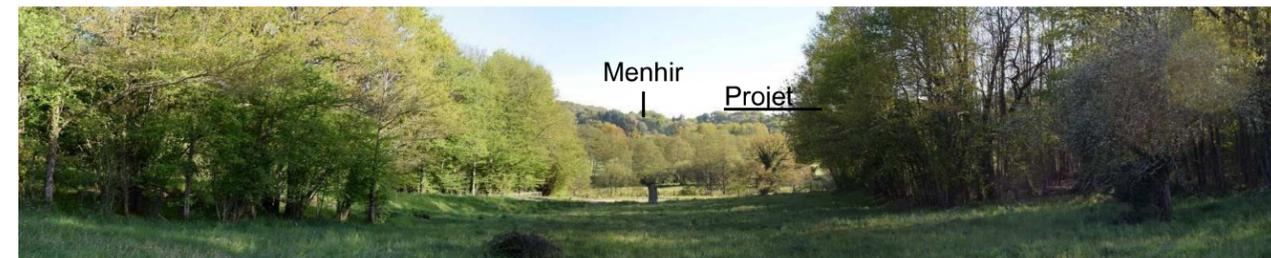
Le donjon permet une vue lointaine vers le projet. L'environnement du château est aussi un site inscrit. **En raison de la distance et de la faible ampleur des vues, l'impact est jugé très faible.**



Photographie 104 : Vue vers le projet au pied du château.

Le menhir de la Ribeyrolle à Saint-Priest-la-Feuille (MH n°26)

Une vue anecdotique est possible dans le périmètre de protection du menhir, dans un champ qui n'est pas accessible aux visiteurs. La distance et l'unicité de la vue rendent **l'impact très faible.**



Photographie 105 : Vue vers le projet aux abords du menhir.

Le château et parc de Valmate à Saint-Laurent-les-Eglises (MH n°23)

Le château est entouré d'arbres et ne permet pas de vues vers l'extérieur. Une vue conjointe mais partielle est possible avec la tour servant de château d'eau. **Les impacts sont jugés très faibles.**



Photographie 106 : Vue vers le projet aux abords d'une fabrique du parc

Description des effets du projet sur les sites protégés

Sur les 8 sites protégés de l'aire d'étude éloignée, seuls deux sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre protégé ou covisibilité) et sont décrits ci-dessous. Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Rappelons qu'un site classé au patrimoine de l'UNESCO a été inventorié en dehors de l'aire d'étude éloignée, à plus de 25 km de la ZIP. Il s'agit de **l'église de Saint Léonard de Noblat**, inscrite dans le cadre des chemins de Saint Jacques de Compostelle.

Ce site présente un enjeu fort.

L'élément est inséré dans le cœur urbain de la ville, entouré par une ceinture de bâtiment. Aucune vue vers le projet n'est envisageable. **Les impacts du projet vis-à-vis de ce monument sont nuls.**

Les buttes et ruines du château de Montaignut-le-Blanc

Situées en point haut, les ruines du château forment un site inscrit. Le donjon (monument historique n°49 présenté ci-avant) permet une vue lointaine vers le projet.

En raison de la distance et de la faible ampleur des vues, l'impact est jugé très faible.



Photographie 107 : Vue vers le projet au pied du château.

La vallée de la Gartempe aux abords du viaduc de Rocherolles (dans l'AEE)

La vallée est boisée et encaissée mais des vues anecdotiques sont possibles depuis de rares rebords non boisés de la vallée, et très peu accessibles.

En raison de la distance et de la faible ampleur des vues, l'impact est jugé très faible.

Description des effets du projet sur les sites emblématiques

Sur les 10 sites emblématiques recensés, sept sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement. Ceux présentant une sensibilité à minima faible sont décrits ci-après.

Le Puy de Cros

On recense une vue depuis le point haut, quand la végétation permet une ouverture.

En raison de la distance et de la faible étendue du projet, l'impact est jugé faible.



Photographie 108 : Vue vers le projet au Puy de Cros (esquisse du photomontage n°30 en annexe).

Etang de la Toueille

De rares vues lointaines sont possibles, notamment depuis la D48.

En raison de la rareté des vues vers le projet, l'impact est jugé très faible.



Photographie 109 : Vue vers le projet depuis les abords de l'étang de la Toueille, sur la D 48 (esquisse du photomontage n°29 dans le carnet).

Zone de Chaos rocheux

Des vues vers le projet sont possibles, notamment au niveau du chaos du hameau de Montjourde.

En raison de la distance, l'impact est jugé faible.



Photographie 110 : Vue vers le projet depuis le hameau de Montjourde (esquisse du photomontage n°28 dans le carnet).

Description des effets du projet sur les sites touristiques

Sur les 7 sites touristiques et remarquables, seul un est potentiellement concerné par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité) mais de manière négligeable. Les autres ne seront pas impactés visuellement

Relation du projet avec les monuments historiques - Aire d'étude éloignée								
N°	Départ.	Commune	Nom	Description	Effets du projet	Protection	Impact	Distance au projet
65	23	LA SOUTERRAINE	Lanterne des Morts	Croix	Les haies et les bosquets empêchent les vues vers le projet.	Inscrit	Nul	18,9
64	23	LA SOUTERRAINE	Tour et vestiges Bridiers	Tour	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Classé	Nul	18,7
63	23	LA SOUTERRAINE	Eglise	Eglise	Situé dans l'urbanisation, la densité du bâti ne permet pas de vues lointaines.	Classé	Nul	18,5
62	23	LA SOUTERRAINE	Porte du Puy Charraud	Porte sud-ouest	Situé dans l'urbanisation, la densité du bâti ne permet pas de vues lointaines.	Inscrit	Nul	18,4
61	23	LA SOUTERRAINE	Porte Saint Jean	Porte sud-est	Situé dans l'urbanisation, la densité du bâti ne permet pas de vues lointaines.	Classé	Nul	18,4
60	23	NOTH	Eglise St Pierre et St Paul	Eglise	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Inscrit	Nul	18,2
59	23	LA SOUTERRAINE	Manoir de Châteaurenaud	Manoir	Les haies et les bosquets empêchent les vues vers le projet.	Inscrit	Nul	18,0
58	87	AMBAZAC	Dolmen du Bois de la Lieue	Dolmen	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Classé	Nul	18,2
57	23	AZAT-CHATENET	Croix sculptée à Châtenet	Croix	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Inscrit	Nul	18,0
56	23	SAINT-AURICE-LA-SOUTERRAINE	Manoir de Lavaud	Manoir	Les haies et les bosquets empêchent les vues vers le projet.	Inscrit	Nul	17,7
55	87	SAINT-AMAND-MAGNAZEIX	Lanterne des Morts	Dans le cimetière	Les haies et les bosquets empêchent les vues vers le projet.	Classé	Nul	17,6
54	23	GARTEMPE	Château	Château	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Inscrit	Nul	17,7
53	23	SAINT-AURICE-LA-SOUTERRAINE	Eglise St Maurice	Eglise	Les haies et le bâti empêchent les vues vers le projet.	Inscrit	Nul	17,4
52	23	LA SOUTERRAINE	Menhir de la Giraphie	Menhir	Les haies empêchent les vues vers le projet.	Classé	Nul	17,2
51	23	SAINT-PRIEST-LA-PLAINE	Dolmen	Dolmen	Une vue très lointaine est possible aux abords du monument.	Inscrit	Très faible	17,4
50	87	CHÂTEAUPONSAC	Camp à fortification concentrique	Ancienne fortification	Situé dans un bois, le monument ne permet pas de vues vers le projet.	Inscrit	Nul	17,2
49	23	MONTAIGUT-LE-BLANC	Restes du château	Donjon	Le donjon permet une vue lointaine vers le projet.	Inscrit	Très faible	17,1
48	87	SAINT-AMAND-MAGNAZEIX	Chapelle templière de la Bussière-Rapy	Chapelle	Situé dans un hameau, le monument ne permet pas de vues vers le projet.	Inscrit	Nul	16,0
47	87	BESSINES-SUR-GARTEMPE	Château de Monismes	Ruines du château	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Inscrit	Nul	16,0
46	87	BESSINES-SUR-GARTEMPE	Pont des Bonhommes sur la Gartempe	Pont	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Inscrit	Nul	15,4
45	87	RAZES	Ensemble rural de la famille Berry	Dit "Maison des Soeurs Berry"	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Partiellement Inscrit	Nul	15,2
44	87	RAZES	Eglise de la Croix Glorieuse	Eglise	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Inscrit	Nul	15,1
43	87	BESSINES-SUR-GARTEMPE	Croix de Morterolles	Croix en pierre située sur la place publique de Morterolles-sur-Semme	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Inscrit	Nul	15,1
42	87	AMBAZAC	Domaine de Montméry	Château, maison de la turbine fermes	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Partiellement Classé-Inscrit	Nul	15,1
41	87	AMBAZAC	Domaine de Montméry	Parcelles entourant le château	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Partiellement Classé-Inscrit	Nul	14,9
40	23	SAINT-PRIEST-LA-PLAINE	Eglise St Priest	Eglise	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Inscrit	Nul	14,9
39	23	SAINT-PRIEST-LA-FEUILLE	Dolmen dit la Pierre Folle	Dolmen	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Inscrit	Nul	14,7
38	87	FROMENTAL	Château de Fromental	Château, communs, douves et jardin à la Française	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Partiellement Classé	Nul	14,3
37	87	RAZES	Motte castrale dite "Le Château"	Motte castrale	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Inscrit	Nul	14,2
36	87	SAINT-SYLVESTRE	Eglise de Saint Sylvestre	Eglise	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Inscrit	Nul	14,0
35	87	SAINT-LAURENT-LES-EGLISES	Eglise Saint-Laurent	Eglise	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Inscrit	Nul	13,6
34	87	AMBAZAC	Grange du Coudier, ayant dépendu de l'abbaye	dite "la grange aux Moines"	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Inscrit	Nul	13,6
33	87	FROMENTAL	Source du château de Fromental	Source qui alimente le château	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Classé	Nul	13,5

Relation du projet avec les monuments historiques - Aire d'étude éloignée								
N°	Départ.	Commune	Nom	Description	Effets du projet	Protection	Impact	Distance au projet
32	87	BESSINES-SUR-GARTEMPE	Eglise Saint-Léger	Eglise	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Partiellement Inscrit	Nul	13,0
31	23	LE GRAND-BOURG	Eglise St Léobon	Eglise	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Classé	Nul	12,9
30	87	RAZES	Motte et enceinte féodales "Motte de l'Age"	Motte féodale	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Inscrit	Nul	12,4
29	23	SAINT-MARTIN-SAINTE-CATHERINE	Eglise Ste Catherine	Eglise	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Classé	Nul	12,2
28	87	FROMENTAL	Dolmen de Bagnol	Dolmen	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Classé	Nul	11,8
27	87	FROMENTAL	Menhir des Fichades	Menhir	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Classé	Nul	11,6
26	23	SAINT-PRIEST-LA-FEUILLE	Menhir de la Rebeyrolle	Menhir	Une vue est possible aux abords du menhir.	Inscrit	Très faible	11,6
25	87	LES BILLANGES	Eglise de la Nativité de Saint Jean Baptiste	Eglise	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Inscrit	Nul	11,4
24	23	CHATELUS-LE-MARCHEIX	Eglise de l'Assomption de la V	Eglise	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Inscrit	Nul	9,8
23	87	SAINT-LAURENT-LES-EGLISES	Château et parc de Valmate	Château et parc	Le château est entouré d'arbres et ne permet pas de vues. Une vue conjointe mais partielle est possible avec la tour servant de château d'eau.	Partiellement Inscrit	Très faible	10,0
22	87	SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE	Planche sur la Couze, dite "Pont romain"	Pont	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Classé	Nul	9,4

Tableau 15 : Effets du projet sur les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.

Relation du projet avec les sites protégés : sites inscrits/classés, sites patrimoniaux remarquables (ZPPAUP / AVAP / secteurs sauvegardés), Patrimoine de l'UNESCO - Aire d'étude éloignée								
N°	Départ.	Commune	Nom	Description	Effets du projet	Protection	Impact	Distance au projet (km)
13	87	CHATEAUPONSAC	Vallée de la Gartempe du Pont de Gartempe à Lascoux	Vallée pittoresque et encaissée aux versants boisés.	Totalement hors de la ZIV, aucune vue vers le projet n'est possible.	Inscrit	Nul	18 à 25
12	23	MONTAIGUT-LE-BLANC	Buttes et ruines du château	Ruine de château en point haut	Le donjon permet une vue lointaine vers le projet.	Inscrit	Très faible	17 à 17,5
11	87	RAZES, SAINT-PARDOUX, COMPREIGNAC	Lac de Saint-Pardoux	Lac formé par une retenue artificielle et abords boisés.	Totalement hors de la ZIV, aucune vue vers le projet n'est possible.	Inscrit	Nul	14,5 à 22,5
10	87	AMBAZAC	Mont Gerbassou	Mont	Totalement hors de la ZIV, aucune vue vers le projet n'est possible.	Inscrit	Nul	14,5 à 17
9	87	SAINT-SYLVESTRE	Village de Grandmont	Village	Totalement hors de la ZIV, aucune vue vers le projet n'est possible.	Inscrit	Nul	13 à 14
8	87	SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE, RAZES	Cascade du Moulin de l'Age	Site naturel	Totalement hors de la ZIV, aucune vue vers le projet n'est possible.	Inscrit	Nul	12 à 13
7	87	SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE	Site de la Pierre Millier	Site naturel	Totalement hors de la ZIV, aucune vue vers le projet n'est possible.	Inscrit	Nul	11 à 12
6	87	FOLLES, BERSAC-SUR-RIVALIER	Vallée de la Gartempe aux abords du viaduc de Rocherolles	Vallée pittoresque et encaissée aux versants boisés.	La vallée est boisée et encaissée mais des vues sont possibles depuis de rares rebords non boisés de la vallée.	Inscrit	Très faible	8,5 à 10,5

Tableau 16 : Effets du projet sur les sites protégés de l'aire d'étude éloignée.

Relation du projet avec les sites répertoriés comme emblématiques ou de notoriété - Aire d'étude éloignée

N°	Départ.	Nom	Description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
17	23	Vallée de la Gartempe de La Chapelle-Taillefert à Grand Bourg	Vallées pittoresques alternant espaces ouverts et versants boisés.	Le site est éloigné et encaissé. On ne recense pas de vues vers la ZIP.	Nul	16 à 25
16	23	Vallée de la Vige, Forêt d'Espagne	Vallées encaissées aux versants boisés.	Totalement hors de la ZIV, pas de vue possible.	Nul	14 à 18
15	23	Augères - bourg typique creusois et son environnement, étangs	Village typique	On recense une vue sporadique, quand la végétation permet une ouverture.	Très faible	15 à 16
14	23	Puy de Cros, vue panoramique vers le sud	Puy	On recense une vue depuis le point haut, quand la végétation permet une ouverture.	Faible	12 à 13
13	23	Château de la Ribe, parc de 28 ha	Château et parc	On recense une vue sporadique depuis l'entrée du site.	Très faible	12 à 13
12	87 - 23	Vallée du Taurion et Monts de Châtelus-le-Marcheix	Vallées encaissées aux versants boisés.	Le site est situé hors de la ZIV, on ne recense pas de vues.	Nul	9 à 19
11	23	Etang de la Toueille	Etang	De rares vues lointaines sont possibles, notamment depuis la D48.	Très faible	8,5 à 11,2
10	87	Zone de chaos rocheux	Chaos granitiques	Des vues sont possibles, notamment au niveau du chaos du hameau de Montjourde.	Très faible	8,8 à 11,5
9	87 - 23	Vallée de la Gartempe de Grand Bourg à Folles (dans l'AEE)	Vallées pittoresques alternant espaces ouverts et versants boisés.	Quelques vues depuis les rebords de la vallée, comme au dolmen de la Ribeyrolle.	Très faible	6,5 à 14
8	87	Monts d'Ambazac (dans l'AEE)	Reliefs pouvant atteindre 700 m et fréquemment boisés.	Dans l'AEE, les monts d'Ambazac sont hors de la ZIV hormis quelques zones sporadiques et peu fréquentées.	Très faible	3,6 à 24

Tableau 17 : Effets du projet sur les sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée.

Relation du projet avec les sites touristiques - Aire d'étude éloignée

N°	Départ.	Commune	Nom	Description	Situation	Impact	Distance au projet (km)
21	23	LA SOUTERRAINE	La Souterraine	Village remarquable.	L'urbanisation et la densité du bâti ne permettent pas de vues lointaines en direction de la ZIP.	Nul	19
19	87	-	Lac de Saint Pardoux	Le Lac de Saint-Pardoux est un site touristique majeur de la Haute-Vienne. Lac artificiel de 330 hectares au cœur d'un site naturel préservé.	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Nul	18
18	87	BESSINES SUR GARTEMPE	Plan d'eau de Sagnat	Etang de Sagnat, 22 ha, à 2 km du centre bourg, pêche, aires de jeux et de pique-nique, sentier d'interprétation arboricole. Baignade	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Nul	13,5
17	87	BESSINES SUR GARTEMPE	Musée de la Mine Ureka	Le musée interactif de la mine - Uréka est un musée situé sur l'ancien site minier uranifère de Bessines-sur-Gartempe, en Haute-Vienne.	Le bâti et la végétation rendent les vues vers la ZIP rares et anecdotiques.	Très faible	13
16	23	FURSAC	Parc de Tancognaquet	Parc visitable présentant des arbres remarquables et des œuvres de land art.	Les nombreux arbres du parc ainsi que le bocage environnant empêchent toute vue vers la ZIP.	Nul	12,5
15	23	-	Plan d'eau de l'Etrouit	Barrage de l'Etrouit 25 ha.	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Nul	11
14	87	SAINTE LEGER LA MONTAGNE	Tourbière des Dagues	Réserve naturelle nationale de la tourbière des Dagues, d'une surface d'environ 200 ha.	Implantée sur une dépression quasi-circulaire, elle est totalement hors de la ZIV grâce au relief qui l'entoure.	Nul	10

Tableau 18 : Effets du projet sur les éléments touristiques de l'aire d'étude éloignée.

5.3.5.4 Présentation des photomontages du projet depuis l'AEE

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

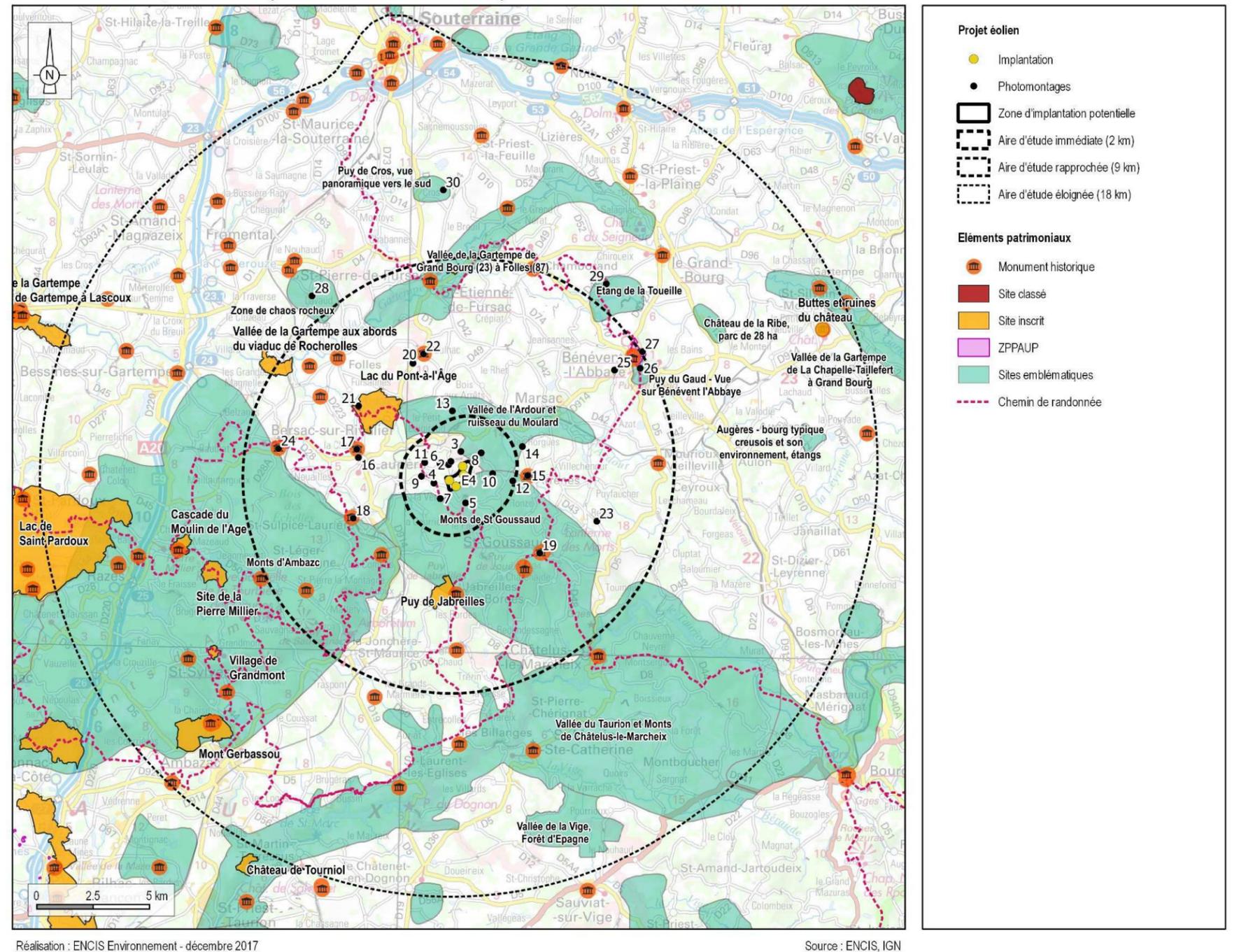
Au sein de l'aire d'étude éloignée, 3 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante.

Aire éloignée		
N° de PM	Localisation	Impact
30	depuis les abords du Puy de Cros	Faible
29	depuis les abords de l'étang de la Toueille, sur la D 48	Très faible
28	depuis le hameau de Montjourde	Très faible

Tableau 19 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude éloignée.

Localisation des photomontages dans l'aire d'étude éloignée



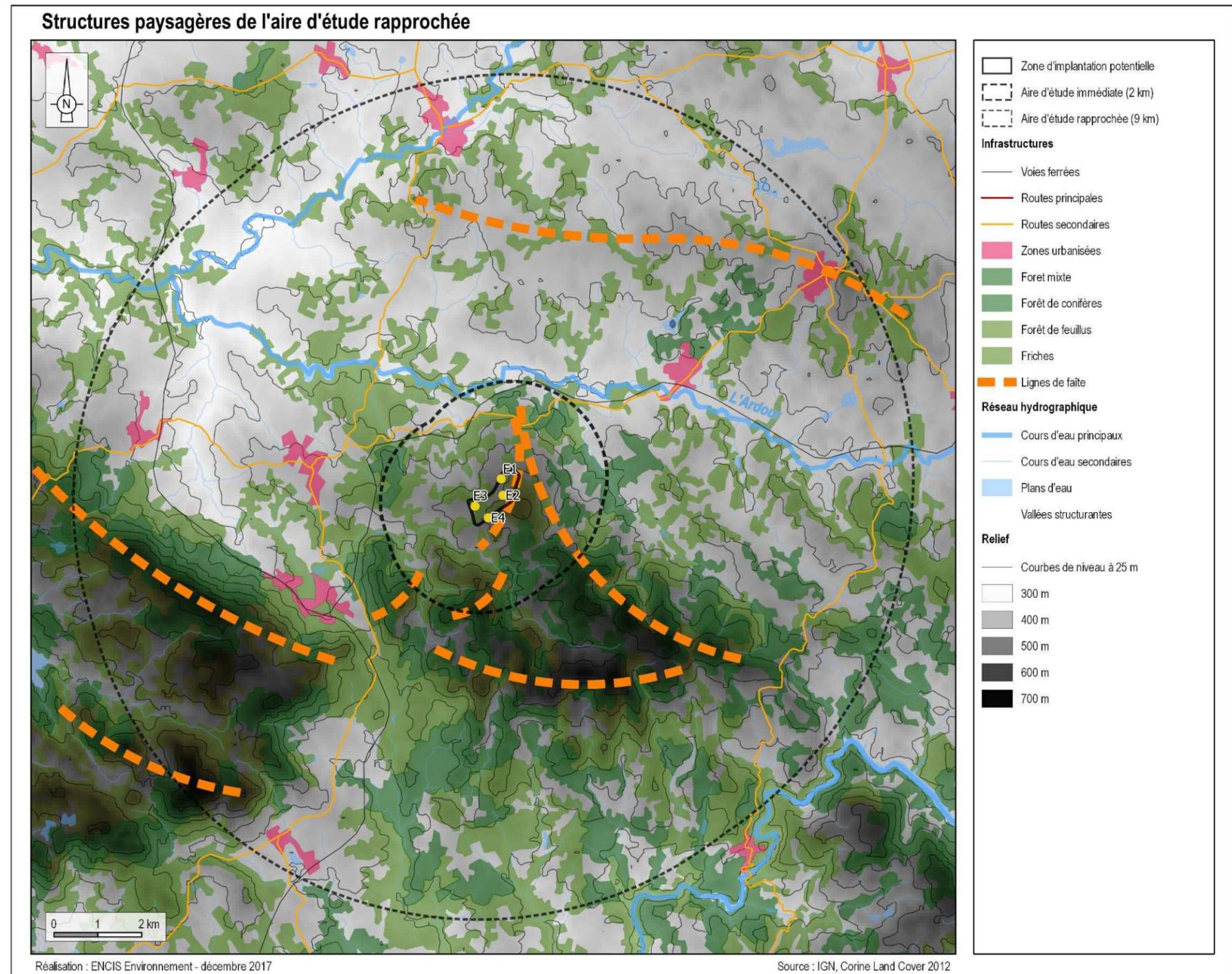
Carte 51 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'AEE.

5.3.6 Les effets du projet depuis l'aire rapprochée

L'échelle rapprochée est l'aire d'étude du « projet paysager », le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, le parc doit être en cohérence les structures paysagères qui composent le territoire. Nous évaluerons les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les relations visuelles avec les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cette espace.

5.3.6.1 Relation du projet éolien avec les éléments structurants de l'AER

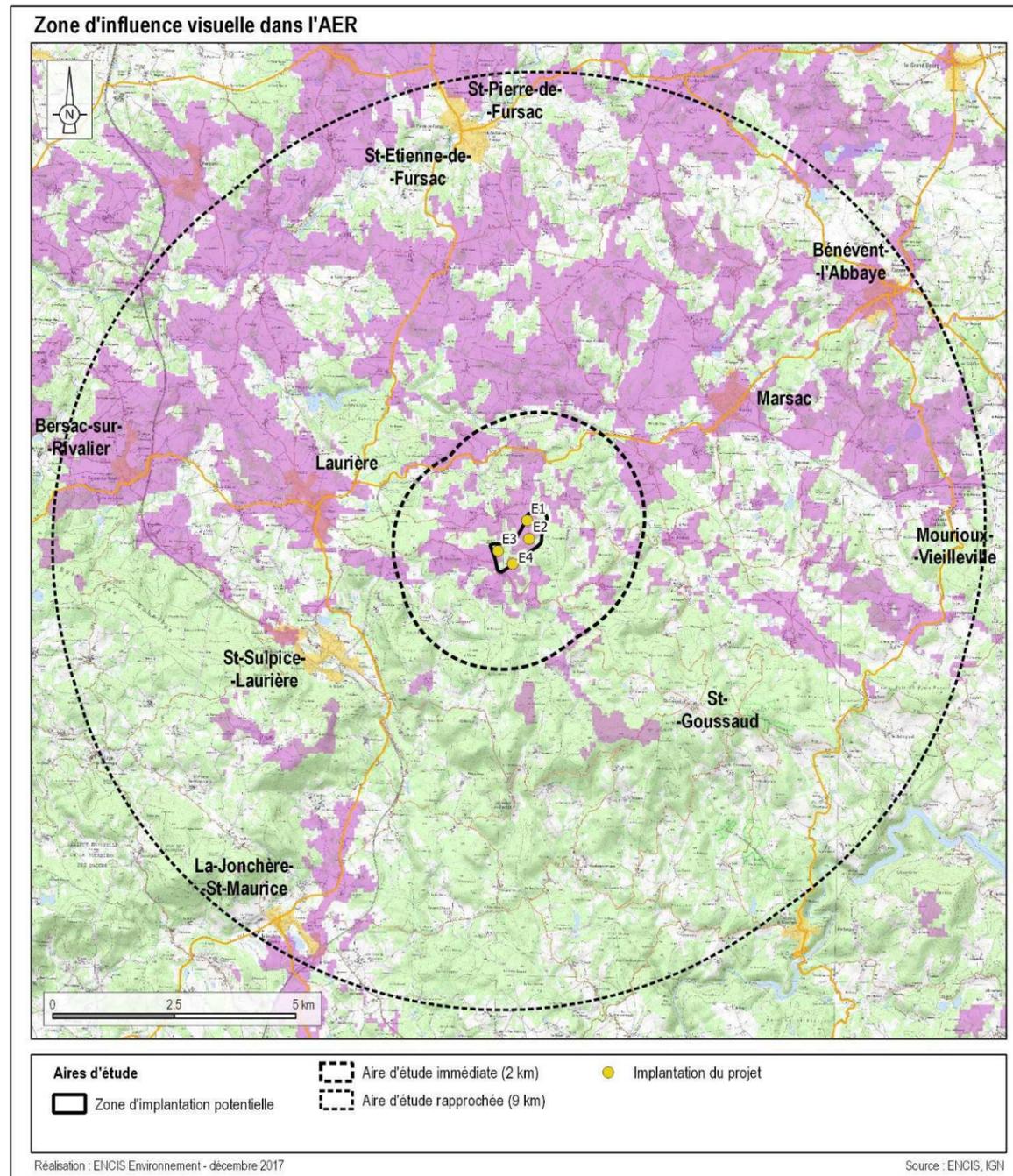
Le projet éolien s'inscrit sur les premières marches au nord-ouest des Monts de Saint Goussaud, sur le versant du Puy du Rio.



Carte 52 : Implantation du projet dans le contexte paysager de l'AER.

5.3.6.2 Perception du projet depuis les bourgs principaux de l'AER

Comme vu dans l'état initial, l'aire d'étude rapprochée comporte huit villages notables. Les impacts du projet sur les lieux de vie présentant une sensibilité à minima faible sont décrits ci-après et localisés sur la carte suivante.



Carte 53 : Zone d'influence visuelle dans l'AER.

Village de Bénévent-l'Abbaye (838 hab. en 2012)

Le bourg se trouve sur le flanc nord-ouest du Puy de Gaud, donc en situation dominante, mais à plus de 8 km du projet. Des fenêtres lointaines sur le projet éolien sont par conséquent possibles, notamment depuis le stade et depuis la sortie du village sur la D 914 (cf. photomontage 25 ci-dessous et dans le carnet), ainsi que depuis l'entrée nord-ouest sur la D10. Ces vues restent toutefois ponctuelles en raison des nombreux effets de masque créés par le bâti, les haies et les bosquets environnants. Quand elles sont visibles, les éoliennes restent discrètes, motifs ponctuels émergeant au-dessus des monts de Saint Goussaud.

Le projet est aussi visible depuis l'extérieur du village, ces vues seront étudiées plus précisément dans le chapitre 5.3.6.4 traitant de la ZPPAUP de Bénévent et ainsi que de l'église St-Barthélémy (monument historique).

L'impact du projet sur le village de Bénévent-l'Abbaye est modéré.



Photographie 111 : Vue vers le projet depuis la D 914 au Sud-Ouest de Bénévent-l'Abbaye (esquisse du photomontage n°25 dans le carnet).



Photographie 112 : Vue vers le projet depuis la D 10 à l'entrée de Bénévent-l'Abbaye.

Village de Bersac-sur-Rivalier (600 hab. environ) :

Le village est situé à plus de 7 km à l'ouest du projet. Des vues sont notamment possibles aux abords de l'église en belvédère et du cimetière. Le projet réhausse le léger relief du Puy du Rio, mais reste moins présent que le coteau du Bois des Echelles, bien plus proche et plus présent dans les panoramas. **L'impact du projet sur le village de Bersac-sur-Rivalier est faible.**



Photographie 113 : Vue vers le projet depuis la terrasse de l'église de Bersac-sur-Rivalier (esquisse du photomontage n°24 dans le carnet).



Photographie 114 : Vue vers le projet depuis le cimetière de Bersac-sur-Rivalier.

Village de Laurière (600 hab. environ) :

Le village de Laurière est situé sur un replat en interfluve, avec une pente légèrement orientée vers le nord-ouest. Le projet est théoriquement visible depuis une grande partie du bourg, cependant les nombreuses structures végétales (jardins, haies, bosquets), ainsi que les éléments bâtis, restreignent fortement le champ de vision et sont à l'origine d'ambiances plutôt fermées. Cependant en périphérie du village, le tissu pavillonnaire permet plus de vues vers le relief des Monts de Saint-Goussaud, tout comme les parcelles agricoles (prés) que l'on retrouve dans le village, et qui permettent elles aussi de voir le projet depuis l'intérieur du bourg. La vue depuis la route de Bersac (cf. photomontage n°16 ci-après) donne ainsi à voir le clocher dans l'axe de la route, entouré par les éoliennes du projet, émergeant au-dessus du relief de la ligne d'horizon. Le nombre d'éoliennes reste modéré, et le fait de voir la ligne d'horizon sur laquelle elles

s'implantent donne finalement de la profondeur à cette vue, bien que le contraste des époques entre le projet et le bâti du village soit en décalage.

L'impact du projet sur le village de Laurière est modéré.



Photographie 115 : Vue vers le projet depuis la route de Bersac dans le bourg de Laurière (esquisse du photomontage n°16 dans le carnet).

Village de Saint Sulpice Laurière (900 hab. environ) :

Situé à plus de 3 km à l'ouest du projet, le bourg est en majorité hors de la ZIV. Le relief situé entre le bourg et le projet protège en partie le village des vues sur les éoliennes. Celles-ci émergent partiellement au-dessus de la ligne d'horizon depuis quelques points de vue, mais jamais dans l'axe d'une rue principale.

L'impact du projet sur le village de Saint Sulpice Laurière est faible.



Photographie 116 : Vue vers le projet aux abords de l'église de Saint-Sulpice-de-Laurière, sur la rue de Frontignac (esquisse du photomontage n°18 dans le carnet).



Photographie 117 : Vue vers le projet aux abords du collège.

Village de Marsac (700 hab. environ) :

Le village est situé à plus de 4 km à l'est du projet, en rive droite de l'Ardour, sur une pente légèrement orientée vers le projet. Des vues sont notamment possibles en limite ouest du village, dans le tissu pavillonnaire (sur la D 42 et la rue des rosiers ci-dessous). Les éoliennes apparaissent alors à différentes hauteurs sur le haut du versant. Ailleurs, les premiers plans bâtis réduisent fortement les vues.

L'impact du projet sur le village de Marsac est modéré.



Photographie 118 : Vue vers le projet depuis la rue des rosiers (source modélisation Googleearth à droite / vue Streetview à gauche).

5.3.6.3 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux de l'AER

Comme indiqué au 5.3.5.2, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : L'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

La D 914

On recense quelques vues partielles vers le projet aux abords de Bénévent l'Abbaye.

Le projet est assez peu visible au loin, son aspect relativement linéaire en rebord de la ligne de faite des Monts de Saint-Goussaud est en accord avec les grandes lignes de force du relief. ***L'impact est très faible compte tenu de la distance et de l'aspect sporadique des vues.***



Photographie 119 : Vue vers le projet depuis la D 914 au Sud-Ouest de Bénévent-l'Abbaye (esquisse du photomontage n°25 dans le carnet).

La D 19 / D 1

On recense quelques vues vers le projet entre Paulhac et la vallée de l'Ardour. Les éoliennes

accompagnent le relief du Puy du Rio.

L'impact est globalement faible compte tenu de la distance et de l'aspect sporadique des vues.

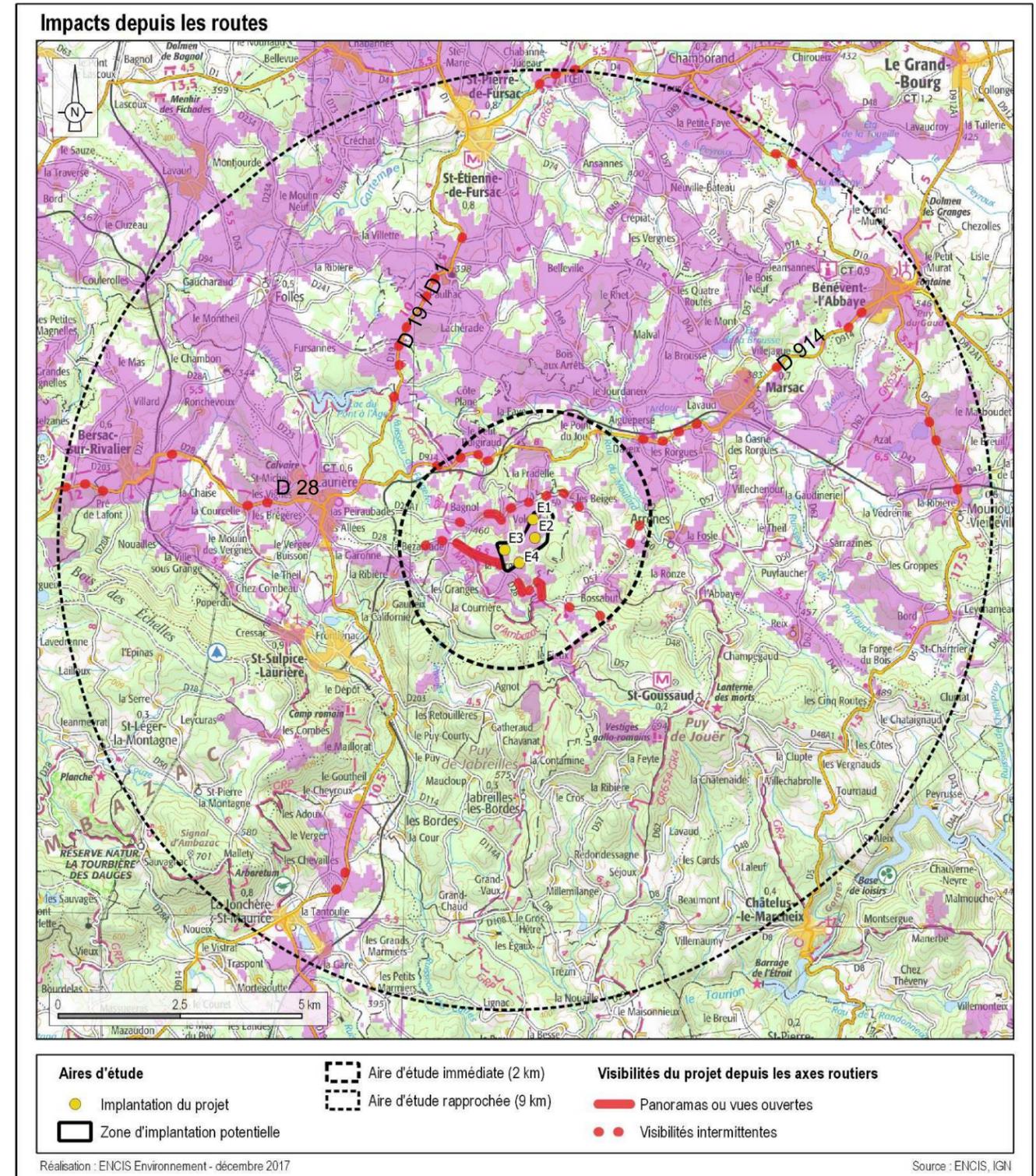


Photographie 120 : Vue vers le projet depuis la D 1 au sud de Paulhac (esquisse du photomontage n°20 dans le carnet).

La D 28

On recense quelques vues partielles vers le projet aux abords de Laurière. **L'impact est globalement très faible compte tenu de la distance et de l'aspect sporadique des vues.**

Nous pouvons estimer que l'impact global du projet éolien des Ailes du Puy du Rio sur les axes de circulation est faible, et que le projet marque l'aire rapprochée faiblement.



Aires d'étude
 ● Implantation du projet
 □ Zone d'implantation potentielle

Visibilités du projet depuis les axes routiers
 — Panoramas ou vues ouvertes
 ● Visibilités intermittentes

— Aire d'étude immédiate (2 km)
 - - - Aire d'étude rapprochée (9 km)

Réalisation : ENCIS Environnement - décembre 2017 Source : ENCIS, IGN

Carte 54 : Impacts sur les routes de l'AER.

5.3.6.4 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AER

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages. Les informations obtenues lors des ateliers participatifs et de l'enquête sur les perceptions sociales du paysage ont aussi permis de mettre en avant certains éléments patrimoniaux ou touristiques.

Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les 21 monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée, seuls sept sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans le tableau en fin de chapitre. Néanmoins, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des sensibilités faibles à minima.

L'église Saint Eutrope à Arrènes (MH n°1)

Une vue partielle est possible depuis le parvis de l'église : seuls des extrémités de pales émergent au-dessus du coteau boisé. Les premiers plans végétaux et bâtis limitent d'ailleurs fortement cette vue. **L'impact est faible.**



Photographie 121 : Vue vers le projet aux abords de l'église d'Arrènes (esquisse du photomontage n°15 dans le carnet).

Le calvaire de Saint-Michel à Laurière (MH n°2)

Situé dans un espace ouvert, les abords directs du calvaire permettent des vues vers le projet. Les éoliennes rythment la ligne d'horizon en arrière-plan du monument. **L'impact est jugé faible.**



Photographie 122 : Vue vers le projet depuis le calvaire de Laurière (esquisse du photomontage n°17 dans le carnet).

L'église Saint-Sulpice à Saint-Sulpice-Laurière (MH n°4)

Une vue est possible depuis les abords de l'église sur la D 203 (rue de Frontignac). Le projet apparaît partiellement derrière un premier coteau boisé. Cette vue est à une soixantaine de mètres de l'église, et on ne recense pas de vue conjointe.

L'impact est faible.



Photographie 123 : Vue vers le projet aux abords de l'église de Saint-Sulpice-de-Laurière, sur la rue de Frontignac (esquisse du photomontage n°18 dans le carnet).

L'église Saint Gonsalvus à Saint Goussaud (MH n°6)

L'implantation du projet par rapport à la ZIP ne génère pas de vue vers les éoliennes depuis les abords de l'église. Le village est d'ailleurs hors de la ZIV.

L'impact est nul.



Photographie 124 : Vue vers le projet aux abords de l'église de Saint-Goussaud (esquisse du photomontage n°19 dans le carnet).

Eglise Saint Jean Paulhac de Saint Etienne de Fursac (MH n°10)

Une vue partielle est possible aux abords directs de l'église. Les premiers-plans bâtis et végétaux limitent toutefois cette vue.

L'impact est jugé faible.



Photographie 125 : Vue vers le projet au pied de l'église de Paulhac (esquisse du photomontage n°22 dans le carnet).

Eglise de la Nativité à Bersac-sur-Rivalier (MH n°14)

Les abords de l'église forment une terrasse au cœur du bourg, sur l'arrière de , en belvédère vers les Monts d'Ambazac et les Monts de Saint-Goussaud. Le projet, à plus de 7,5 km, est visible dans le lointain et réhausse le relief du puy du Rio.

L'impact est faible.



Photographie 126 : Vue vers le projet depuis la terrasse de l'église de Bersac-sur-Rivalier (esquisse du photomontage n°24 dans le carnet).

Eglise Saint-Barthélemy à Bénévent-l'Abbaye (MH n°20)

Malgré la position dominante de l'abbaye, le contexte urbain de l'église ne permet de vues lointaines en direction du projet, situé à près de 9 km au sud-ouest. Quelques points de vue permettent de voir le projet dans le périmètre de protection du monument, en limite du village sur la D10 et la D914. On ne recense qu'une vue conjointe entre le clocher et le projet, depuis la route des Croix au niveau du hameau du Petit Murat (cf. photomontage n°27 ci-après). Ce point de vue est peu fréquenté mais permet une vue panoramique

sur le bourg, ainsi que sur les Monts de Saint Goussaud et d'Ambazac en arrière-plan. Le projet habille le relief des Monts de Saint Goussaud et marque un seuil de profondeur de champ par rapport au coteau du Bois des Echelles, plus éloigné et plus bleuté par la perspective atmosphérique. La silhouette du bourg et du clocher reste toutefois l'élément principal de cette vue tandis que le projet est très lointain.

L'impact est jugé modéré.



Photographie 127 : Vue vers le projet depuis les hauteurs du Petit Murat, en panorama sur Bénévent-l'Abbaye (esquisse du photomontage n°27 dans le carnet).

Description des effets du projet sur les sites protégés

Sur les 5 sites protégés de l'aire d'étude rapprochée, seuls trois sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre du site ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

L'ensemble des sites protégés est listé et décrit dans le tableau en fin de chapitre. Néanmoins, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des sensibilités faibles à minima.

Lac du Pont à l'Age

Le lac est fortement encaissé dans la vallée de l'Ardour et les versants qui l'entourent sont boisés. Il bénéficie d'une forte reconnaissance locale, révélée lors des ateliers participatifs et des entretiens sur les perceptions sociales du paysage. Comme la ZIV le montre, des vues partielles sont possibles uniquement au nord-ouest de l'étang, notamment au niveau de la digue (cf. photomontage n°21 ci-après). Les rotors des éoliennes dépassent en partie au-dessus du boisement et sont en léger décalage avec le lieu, même si depuis la digue, on perçoit aussi en contrebas le bâtiment qui produisait de l'électricité grâce à la hauteur de la chute d'eau de la digue. On comprend donc depuis cet endroit que le lac ne s'est pas formé de façon naturelle, ce qui modifie quelque peu le caractère du lieu. Ce secteur est peu fréquenté, contrairement à la

rive opposée où se situe la plage et le camping.

L'impact est modéré.



Photographie 128 : Vue vers le projet depuis la digue du lac du Pont-à-l'Âge (esquisse du photomontage n°21 dans le carnet).

La ZPPAUP de Bénévent-l'Abbaye

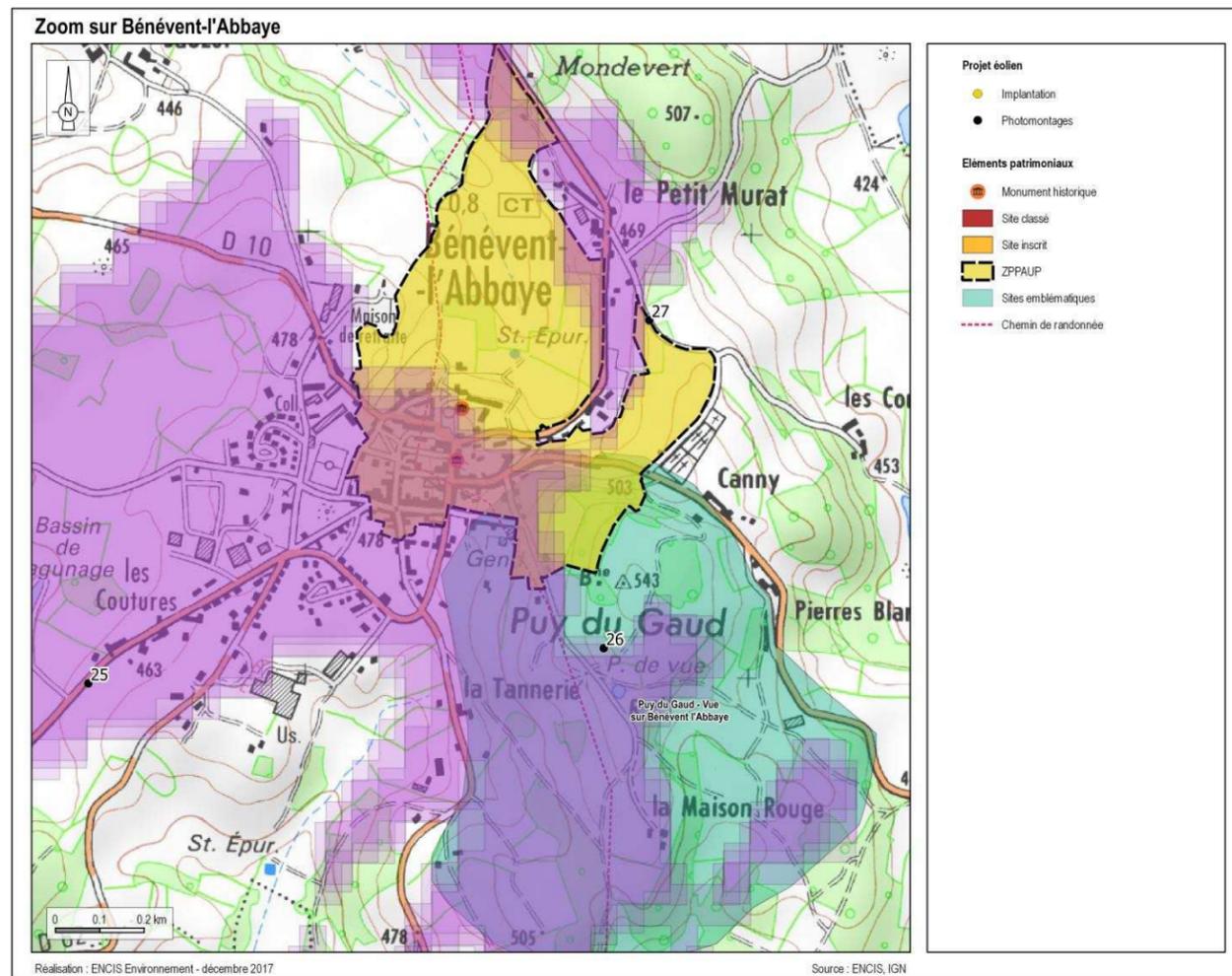
Le bourg se trouve sur le flanc nord-ouest du Puy de Gaud, donc en situation dominante, mais à plus de 8 km du projet. Des fenêtres lointaines sur le projet éolien à l'intérieur du périmètre de la ZPPAUP sont impossibles en raison de la densité du bâti.

Rappelons qu'à l'extérieur du périmètre de la ZPPAUP, des vues vers le projet sont possibles.

Depuis la route des Croix au hameau du Petit Murat (cf. description du MH n°20 ci-avant), le projet et le bourg sont visibles conjointement (cf. photomontage 27 ci-avant et dans le carnet)

Le puy de Gaud permet lui aussi une vue sur le projet, notamment au niveau de la table d'orientation aménagée au bord du GR 654. Toutefois ces vues ne permettent pas de voir la silhouette du bourg conjointement au projet (cf. photomontage 26 dans les sites emblématiques ci-après et dans le carnet). Depuis la sortie du village sur la D 914 (cf. photomontage 25 ci-dessous et dans le carnet), ainsi que depuis l'entrée nord-ouest sur la D10, le projet est aussi visible dans le lointain. Ces vues hors du périmètre restent toutefois ponctuelles.

L'impact est jugé modéré.



Carte 55 : Eléments patrimoniaux et visibilités de Bénévent-l'Abbaye.



Photographie 129 : Vue vers le projet depuis la D 914 au Sud-Ouest de Bénévent-l'Abbaye (esquisse du photomontage n°25 dans le carnet).

Description des effets du projet sur les sites emblématiques

Sur les cinq sites emblématiques recensés, tous sont concernés à des degrés divers par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre du site ou covisibilité).

L'ensemble des sites emblématiques est listé et décrit dans le tableau en fin de chapitre. Néanmoins, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des sensibilités faibles à minima.

Vallée de l'Ardour et ruisseau du Moulard (dans l'AER)

Le versant de la vallée orienté vers le projet est relativement ouvert et permet des vues vers la vallée de l'Ardour avec les Monts de Saint Goussaud et le projet en arrière-plan. On recense notamment une vue sur la D 48 ainsi qu'à proximité du hameau de Jourdaneix et du hameau de la Faye.

Le projet est à plus de 2,4 km du périmètre du site (dans l'AER) et les points de vue depuis la rive droite permettent une vue complète sur le projet. Au pied du projet, le versant est assez important car il est formé par la pente du Puy du Rio. Le relief de la vallée n'est pas écrasé par le projet bien que celui-ci soit très présent en haut de versant. En effet, l'angle visuel vertical du versant est plus important que celui du projet. Ce dernier est partiellement masqué par le relief, du moins pour les mâts des éoliennes les plus éloignées. L'éolienne E3 est parfois masquée par le relief (cf. photomontage 14 ci-après et dans le carnet), tandis que l'éolienne E1 génère parfois une légère impression de surplomb, mais sans écraser le relief de la vallée (cf. photomontage 13 ci-après et dans le carnet).

L'impact est modéré.



Photographie 130 : Vue à proximité du hameau de Jourdaneix.



Photographie 131 : Vue vers le projet depuis la D 48 dans la Vallée ruisseau du Moulard (esquisse à 120° du photomontage n°14 dans le carnet).



Photographie 132 : Vue vers le projet depuis la rive droite de la Vallée de L'Ardour au Nord-Est de la Faye (esquisse du photomontage n°13 dans le carnet).

Monts Saint Goussaud et Monts d'Ambazac (dans l'AER)

Ces deux sites emblématiques présentent les mêmes problématiques dans l'AER. Leur relief devrait permettre des vues lointaines importantes mais leur taux de boisement très élevé ne permet pas de vue remarquable vers le projet depuis leurs périmètres respectifs. En effet, les puys et plus généralement les points hauts sont les espaces les plus boisés.

Cependant le relief de ces sites en fait aussi des repères remarquables depuis l'extérieur de leur périmètre. Ainsi, depuis les espaces ouverts du nord de l'AER, ces monts donnent au paysage local son

identité et sa toile de fond. Le projet vient alors ponctuer ce relief et guide le regard sur la ligne d'horizon, avec une présence plus ou moins importante en fonction de la distance. Les éoliennes accompagnent le relief bien que l'aérogénérateur E3 soit parfois un peu plus bas par rapport aux autres. Les principaux points de vues permettant de mettre en avant cette présence du projet à l'horizon sont détaillés ci-après.

Depuis la table d'orientation du Puy de Gaud à Bénévent, le projet marque un seuil entre les Monts de Saint Goussaud à gauche et ceux d'Ambazac, en arrière-plan à droite (cf. photomontage 26 ci-après et dans le carnet). Il occupe un angle visuel limité à l'horizon. Ce point de vue se situe dans le périmètre du site emblématique du Puy de Gaud.



Photographie 133 : Vue vers le projet depuis la table d'orientation du Puy de Gaud, aux abords du GR 654 (esquisse du photomontage n°26 dans le carnet).

Depuis l'église de Bersac-sur-Rivalier, le projet vient accompagner et élever le relief du Puy du Rio (cf. photomontage 24 ci-dessous et dans le carnet).



Photographie 134 : Vue vers le projet depuis la terrasse de l'église de Bersac-sur-Rivalier (esquisse à 120° du photomontage n°24 dans le carnet).

Depuis la D1 au sud de Paulhac, présentée comme un axe offrant de belles vues sur le paysage lors des ateliers de concertation, le projet semble marquer la dernière élévation des Monts de Saint Goussaud sur la gauche. Dans l'axe de la route, le coteau du bois des Echelles, très rectiligne, signale le début des Monts d'Ambazac. Le projet apporte un nouvel élément vertical aux Monts de Saint Goussaud, en cohérence

avec le relief. Le rapport d'échelle entre les éoliennes et le dénivelé est équilibré, les éoliennes n'écrasent pas le relief encore imposant des Monts (cf. photomontage 20 ci-dessous et dans le carnet).



Photographie 135 : Vue vers le projet depuis la D1 au sud de Paulhac (esquisse du photomontage n°20 dans le carnet).

Depuis la D43, dans la vallée du Ruisseau du Moulard, le projet habille la ligne d'horizon des Monts de Saint Goussaud, sans générer de sensation de surplomb sur les derniers versants des Monts de Saint Goussaud et la vallée du ruisseau du Moulard qui les délimite.



Photographie 136 : Vue vers le projet depuis la D 43, dans la vallée du ruisseau du Moulard au niveau de Reix (esquisse du photomontage n°23 dans le carnet).

Dans l'AER, le projet est suffisamment éloigné pour ne pas générer de sensation d'écrasement par rapport au relief des Monts. De plus, le nombre limité d'éoliennes restreint le champ visuel occupé par le parc. Celui-ci n'est jamais prédominant dans les vues panoramiques.

L'impact du projet sur les Monts d'Ambazac dans l'AER (prenant en compte les visibilitées depuis l'extérieur du périmètre du site emblématique) est jugé faible.

L'impact du projet sur les Monts de Saint Goussaud dans l'AER (prenant en compte les visibilitées depuis l'extérieur du périmètre du site emblématique) est lui aussi jugé faible.

Vallée de la Gartempe de Grand Bourg à Folles (dans l'AER)

Le site est éloigné et encaissé. De rares vues sont possibles depuis les rebords de la vallée, notamment sur la D 74. La distance rend ces vues très partielles, seules des extrémités de pales pourraient émerger au-dessus de la végétation, sans conséquences sur la perception du site.

L'impact est très faible.



Photographie 137 : Vue vers le projet depuis la D 74

Puy du Gaud - Vue sur Bénévent-l'Abbaye

Depuis le belvédère (table d'orientation) le projet est visible en entier, mais à bonne distance (9 km). Il marque un seuil entre les Monts de Saint Goussaud à gauche et ceux d'Ambazac, en arrière-plan à droite (cf. photomontage 26 ci-après et dans le carnet). Il occupe un angle visuel limité à l'horizon.

L'impact est faible.



Photographie 138 : Vue vers le projet depuis la table d'orientation du Puy de Gaud, aux abords du GR 654 (esquisse du photomontage n°26 dans le carnet).

Description des effets du projet sur les sites touristiques

Les éléments touristiques présentant une sensibilité à minima modérée lors de l'état initial sont le Village de Bénévent-l'Abbaye et le Lac du Pont-à-l'Âge. Tous deux ont été décrits dans les pages précédentes concernant les effets sur les sites inscrits (lac du Pont à l'Âge) ainsi que les effets sur les ZPPAUP et les monuments historiques (Bénévent-l'Abbaye). **Ils présentent tous les deux un impact modéré.**

Les autres sites touristiques sont décrits en fin de chapitre.

Description des effets du projet sur les sentiers de randonnées

Le circuit de randonnée GR654

Les boisements et le relief empêchent les vues vers le projet sur la majorité du parcours dans l'AER. Des vues sont possibles à la sortie de Bénévent l'Abbaye et aux abords d'Arrènes.

L'impact est jugé faible.



Photographie 139 : Vue vers le projet depuis le GR au Puy de Gaud, après Bénévent l'Abbaye.

Le circuit de randonnée GRP des Monts d'Ambazac

Les boisements et le relief empêchent les vues vers le projet sur la majorité du parcours dans l'AER. Des vues sont toutefois possibles notamment aux abords de Bersac-sur-Rivalier (cf. photomontage 24 ci-après et dans le carnet).

L'impact est jugé faible.



Photographie 140 : Vue vers le projet depuis la terrasse de l'église de Bersac-sur-Rivalier (esquisse à 120° du photomontage n°24 dans le carnet).

Relation du projet avec les monuments historiques - Aire d'étude rapprochée								
N°	Départ.	Commune	Nom	Description	Effets du projet	Protection	Impact	Distance au projet
21	23	CHAMBORAND	Restes du donjon	Donjon	On recense une vue à proximité du donjon sur la D 203.	Inscrit	Nul	9,3
20	23	BENEVENT-L'ABBAYE	Eglise St Barthélémy	Eglise	La ZIV théorique (sans le bâti) semble indiquer une vue possible sur la place de l'église, mais la hauteur des façades sur la place réfute cette hypothèse. On recense une vue conjointe depuis la D 912a1 au hameau du Petit Murat.	Classé	Modéré	9,0
19	23	BENEVENT-L'ABBAYE	Fontaine pl du Marché	Fontaine	La densité du bâti empêche les vues lointaines vers le projet.	Inscrit	Nul	8,9
18	23	MOURIOUX-VIEILLEVILLE	Eglise St Rémi	Eglise	Le monument est hors de la ZIV et les constructions qui l'entourent empêchent les vues conjointes avec le projet.	Inscrit	Nul	8,7
17	23	SAINT-PIERRE-DE-FURSAC	Eglise St Pierre es Liens	Eglise	Le monument est hors de la ZIV et les constructions qui l'entourent empêchent les vues conjointes avec le projet.	Classé	Nul	8,3
16	87	FOLLES	Dolmen du Monteil	Dolmen du néolithique	Le dolmen est au milieu d'un champ et permet des vues assez lointaines vers le projet.	Classé	Nul	8,0
15	87	SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE	Eglise de Saint-Pierre-la-Montagne	Eglise	Située hors de la ZIV, on ne recense pas de vue ni de covisibilité.	Inscrit	Nul	8,0
14	87	BERSAC-SUR-RIVALIER	Eglise de la Nativité-de-la-très-Ste-Vierge	Eglise du 13ème et 15ème siècle	Une vue assez lointaine est possible aux abords de l'église.	Classé	Faible	7,7
13	87	FOLLES	Eglise Saint-Blaise	Eglise	Située hors de la ZIV, on ne recense pas de vue ni de covisibilité.	Inscrit	Nul	7,3
12	87	JABREILLES-LES-BORDES	Enceinte quadrilatère Camp de César	Camp de César	Totalement hors de la ZIV, pas de vue possible ni de covisibilité.	Inscrit	Nul	7,3
11	87	BERSAC-SUR-RIVALIER	Château de Chambon	Château du 16ème siècle	Une vue très partielle possible depuis le talus après le bout de l'allée.	Partiellement Inscrit	Très faible	6,8
10	23	SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC	Eglise St Jean Paulhac	Eglise du 13ème et 15ème siècle	Une vue partielle est possible aux abords de l'église en l'absence de feuilles.	Classé	Faible	5,3
9	23	SAINT-GOUSSAUD	Vestiges g-r Mont de Jouer	Vestiges gallo-romains	Le relief et les boisements empêchent les vues vers le projet.	Classé	Nul	4,8
8	23	SAINT-GOUSSAUD	Fanal funéraire	Lanterne des morts	Une vue très partielle est possible aux abords du monument.	Classé	Nul	4,8
7	23	SAINT-GOUSSAUD	Vestiges g-r Mont de Jouer	Vestiges gallo-romains	Le relief et les boisements empêchent les vues vers le projet.	Inscrit	Nul	4,7
6	23	SAINT-GOUSSAUD	Eglise St Gonsaldus	Eglise du 12 au 19ème siècle	Une vue très partielle est possible aux abords de l'église.	Inscrit	Nul	4,8
5	87	JABREILLES-LES-BORDES	Eglise paroissiale Saint-Martial	Eglise du 13ème et 15ème siècle	Totalement hors de la ZIV, pas de vue possible ni de covisibilité.	Classé	Nul	4,8
4	87	SAINT-SUPLICE-LAURIERE	Eglise Saint-Sulpice	Eglise du 13ème siècle	Une vue est possible depuis les abords de l'église sur la D 203.	Classé	Faible	4,6
3	87	JABREILLES-LES-BORDES	Oppidum lieu-dit Le Châtelard	Camp romain	Totalement hors de la ZIV et en pleine forêt, pas de vue possible ni de covisibilité.	Inscrit	Nul	4,5
2	87	LAURIERE	Calvaire de Saint Michel	Calvaire du 16ème et 17ème siècle	Situé dans un espace ouvert, les abords directs du calvaire permettent des vues vers le projet.	Classé	Faible	4,3
1	23	ARRENES	Eglise St Eutrope	Eglise du 15ème et 16ème siècle	Une vue partielle est possible depuis le parvis de l'église.	Inscrit	Faible	2,9

Tableau 20 : Effets du projet sur les monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.

Relation du projet avec les sites protégés : sites inscrits/classés, sites patrimoniaux remarquables (ZPPAUP / AVAP / secteurs sauvegardés), Patrimoine de l'UNESCO- Aire d'étude rapprochée								
N°	Départ.	Commune	Nom	Description	Effets du projet	Protection	Impact	Distance au projet (km)
5	23	BENEVENT-L'ABBAYE	ZPPAUP de Bénévent-l'Abbaye	Village remarquable.	La ZIV théorique (sans le bâti) semble indiquer une vue possible sur la place de l'église, mais la hauteur des façades sur la place réfute cette hypothèse. On recense une vue conjointe avec le clocher depuis la D 912a1 au hameau du Petit Murat, et des vues vers le projet depuis le terrain de sport et depuis le Puy de Gaud.	ZPPAUP	Modéré	8,7 à 10,4
4	87	FOLLES, BERSAC-SUR-RIVALIER	Vallée de la Gartempe aux abords du viaduc de Rocherolles	Vallée pittoresque et encaissée aux versants boisés.	La vallée est boisée et encaissée mais des vues sont possibles, uniquement depuis le viaduc de la voie ferrée sur une durée très courte lors d'un trajet en train.	Inscrit	Très faible	8,5 à 10,5
3	23	FURSAC	Vallée de la Gartempe à Fursac	Vallée pittoresque et encaissée aux versants boisés.	La vallée est boisée et encaissée et totalement hors de la ZIV, aucune vue vers le projet n'est possible.	Inscrit	Nul	8,5 à 9
2	87	JABREILLES-LES-BORDES	Puy de Jabreilles	Puy culminant à 575 m, vues vers le sud.	Totalement hors de la ZIV, aucune vue vers le projet n'est possible.	Inscrit	Nul	4 à 5,5
1	87	LAURIERE	Lac du Pont-à-l'Age	Lac formé par une retenue artificielle et abords boisés.	Des vues partielles sont possibles au nord-ouest de l'étang.	Inscrit	Modérée	3,4 à 5,5

Tableau 21 : Effets du projet sur les sites protégés de l'aire d'étude rapprochée.

Relation du projet avec les sites répertoriés comme emblématiques ou de notoriété - Aire d'étude rapprochée								
N°	Départ.	Nom	Description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)		
7	23	Puy du Gaud - Vue sur Bénévent-l'Abbaye	Puy de 543 m et vue sur les environs de Bénévent l'abbaye	Une vue lointaine depuis le belvédère.	Faible	8 à 9		
6	87 - 23	Vallée de la Gartempe de Grand Bourg à Folles (dans l'AER)	Vallées pittoresques alternant espaces ouverts et versants boisés.	Le site est éloigné et encaissé. De rares vues sont possibles depuis les rebords de la vallée, notamment sur la D 74.	Très faible	6,5 à 14		
5	87	Monts d'Ambazac (dans l'AER)	Reliefs pouvant atteindre 700 m et fréquemment boisés.	Des vues sont possibles depuis certains panoramas, comme le Puy de Sauvagnac (domaine militaire), le départ de parapente de Saint-Sulpice-Laurière.	Faible	3,6 à 24		
4	87 - 23	Monts Saint Goussaud (dans l'AER)	Reliefs pouvant atteindre 700 m et fréquemment boisés.	De rares vues sont possibles, lorsque des clairières suffisamment vastes dégagent quelques vues lointaines, comme aux abords du Fieux, de Saint-Goussaud et du Puy de Jouër.	Faible	2 à 9		
3	87 - 23	Vallée de l'Ardour et ruisseau du Moulard (dans l'AER)	Vallées pittoresques alternant espaces ouverts et versants boisés.	Le versant de la vallée orienté vers la ZIP est relativement ouvert et permet des vues vers la Vallée de l'Ardour avec les Monts et la ZIP en arrière-plan. On recense notamment une vue sur la D 48 et à proximité du hameau de Jourdaneix.	Modéré	2,4 à 6		

Tableau 22 : Effets du projet sur les sites emblématiques de l'aire d'étude rapprochée.

Relation du projet avec les sites touristiques - Aire d'étude rapprochée							
N°	Départ.	Commune	Nom	Description	Situation	Impact	Distance au projet (km)
11	87	LA JONCHERE SAINT MAURICE	Arboretum de la Jonchère	Cet arboretum créé en 1884 peut se visiter librement. Il s'étend sur 70ha.	Totalement hors de la ZIV, pas de vue ni de covisibilité.	Nul	7,8 à 8
10	23	MARSAC	Etang de la Brousse	Baignade non surveillée. Pêche.	Des vues partielles sont possibles à l'extrémité nord-est de l'étang.	Faible	5 à 6
7	23 - 87	-	GR 654	Il permet de rejoindre depuis la Belgique les chemins de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle en suivant en partie la voie de Vézelay.	Des vues sont possibles à la sortie de Bénévent l'Abbaye et aux abords d'Arrènes.	Faible	> 3,5
6	87	-	GRP des Monts d'AMBAZAC (dans l'AER)	Au nord-est de la Haute-Vienne, l'itinéraire des Monts d'Ambazac chemine sur 170 km au cœur de la montagne limousine et de son patrimoine historique.	Des vues sont possibles notamment aux abords de Bersac-sur-Rivalier	Faible	> 2

Tableau 23 : Effets du projet sur les éléments touristiques de l'aire d'étude rapprochée.

5.3.6.5 Présentation des photomontages du projet depuis l'AER

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

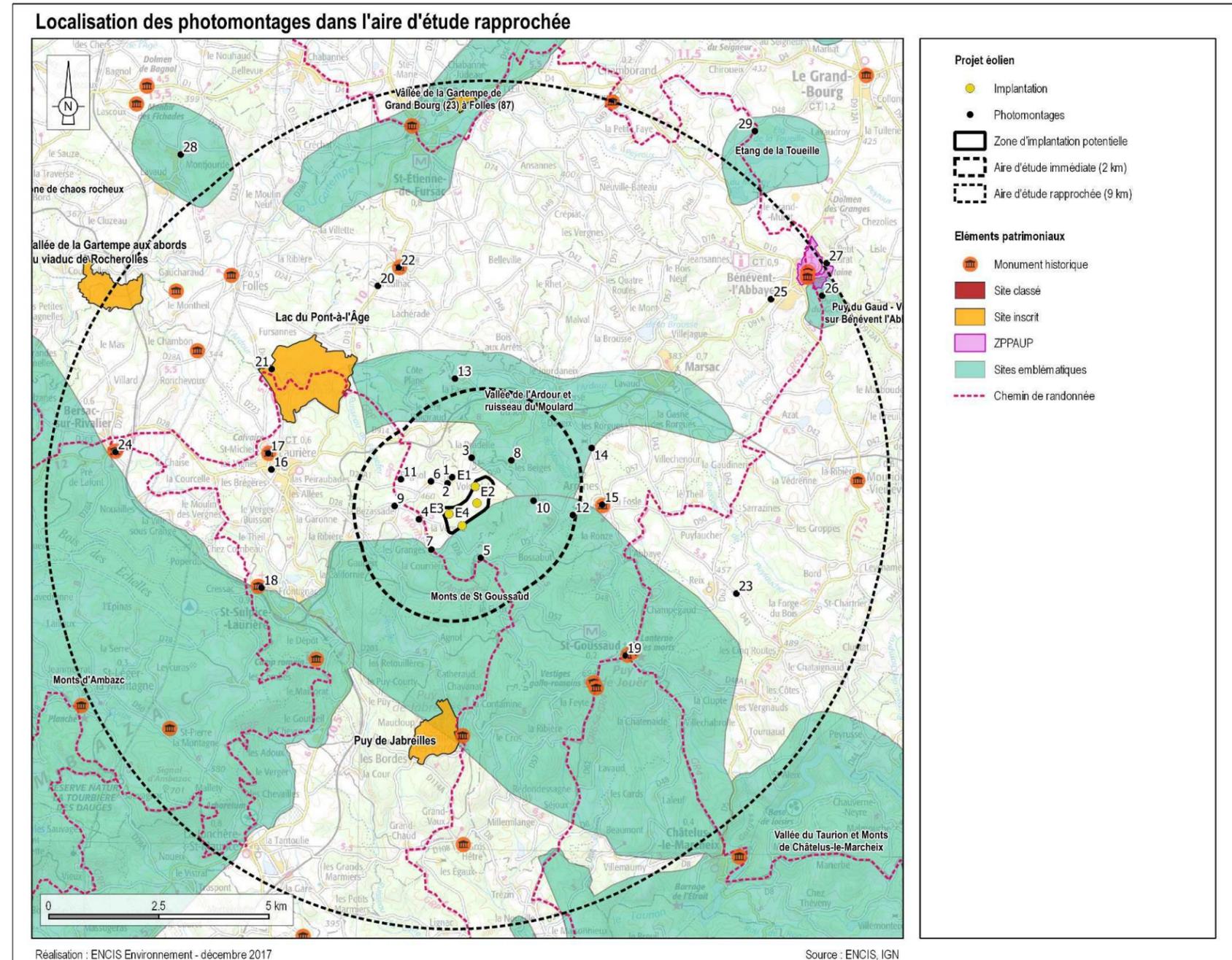
Au sein de l'aire d'étude rapprochée, 15 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulation du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante.

Aire rapprochée		
N° de PM	Localisation	Impact
27	depuis les hauteurs du Petit Murat, en panorama sur Bénévent-l'Abbaye	Modéré
26	depuis la table d'orientation du Puy de Gaud, aux abords du GR 654	Faible
25	depuis la D 914 au Sud-Ouest de Bénévent-l'Abbaye	Faible
24	depuis la terrasse de l'église de Bersac-sur-Rivalier	Faible
23	depuis la D 43, dans la vallée du ruisseau du Moulard au niveau de Reix	Faible
22	au pied de l'église de Paulhac	Faible
21	depuis la digue du lac du Pont-à-l'Âge	Modéré
20	depuis la D 1 au sud de Paulhac	Faible
19	Depuis le village de Saint Goussaud, dans les Monts de Saint-Goussaud	Nul
18	aux abords de l'église de Saint-Sulpice-de-Laurière, sur la rue de Frontignac	Faible
17	depuis le calvaire de Laurière	Faible
16	depuis la route de Bersac dans le bourg de Laurière	Modéré
15	aux abords de l'église d'Arrènes	Faible
14	depuis la D 48 dans la Vallée ruisseau du Moulard	Modéré
13	depuis la rive droite de la Vallée de L'Ardour au Nord-Est de la Faye	Modéré

Tableau 24 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude rapprochée.

Carte 56 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager.



5.3.7 Les effets du projet depuis l'aire immédiate

A l'échelle de l'aire immédiate, le futur parc éolien perçu dans le « paysage quotidien ». Les éoliennes s'insèrent dans le cadre de vie des espaces habités et fréquentés relativement proches.

5.3.7.1 Relation du projet avec les structures paysagères et motifs de l'aire immédiate

Le projet éolien s'inscrit sur le versant Nord-Est du Puy du Rio. Les éoliennes sont proches des lignes de faîtes secondaires, mais leur altitude au sol et à plus de 50 m plus basse que celle du Puy du Rio.

Les éoliennes signalent donc le Puy du Rio, qui est le Puy le plus au nord parmi les Monts de Saint Goussaud. Elles peuvent apparaître comme des vigies à l'assaut du Puy du Rio, et depuis les collines de Bénévent, elles guident le regard vers ces Monts.

Carte 57 : Structures paysagères de l'aire d'étude immédiate.

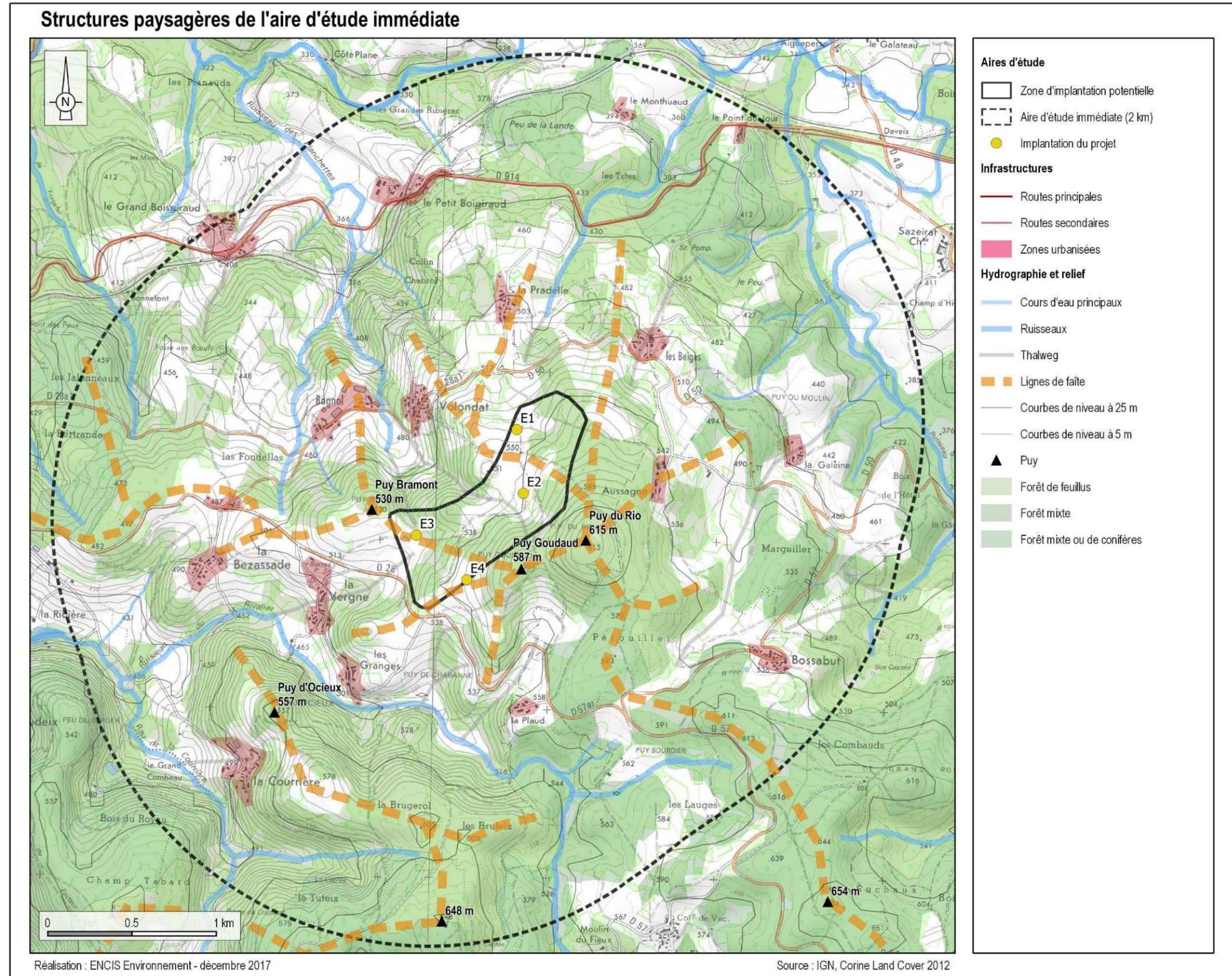




Figure 29 : Mouvement Numérique de Terrain des environs du projet, en regardant vers le sud.

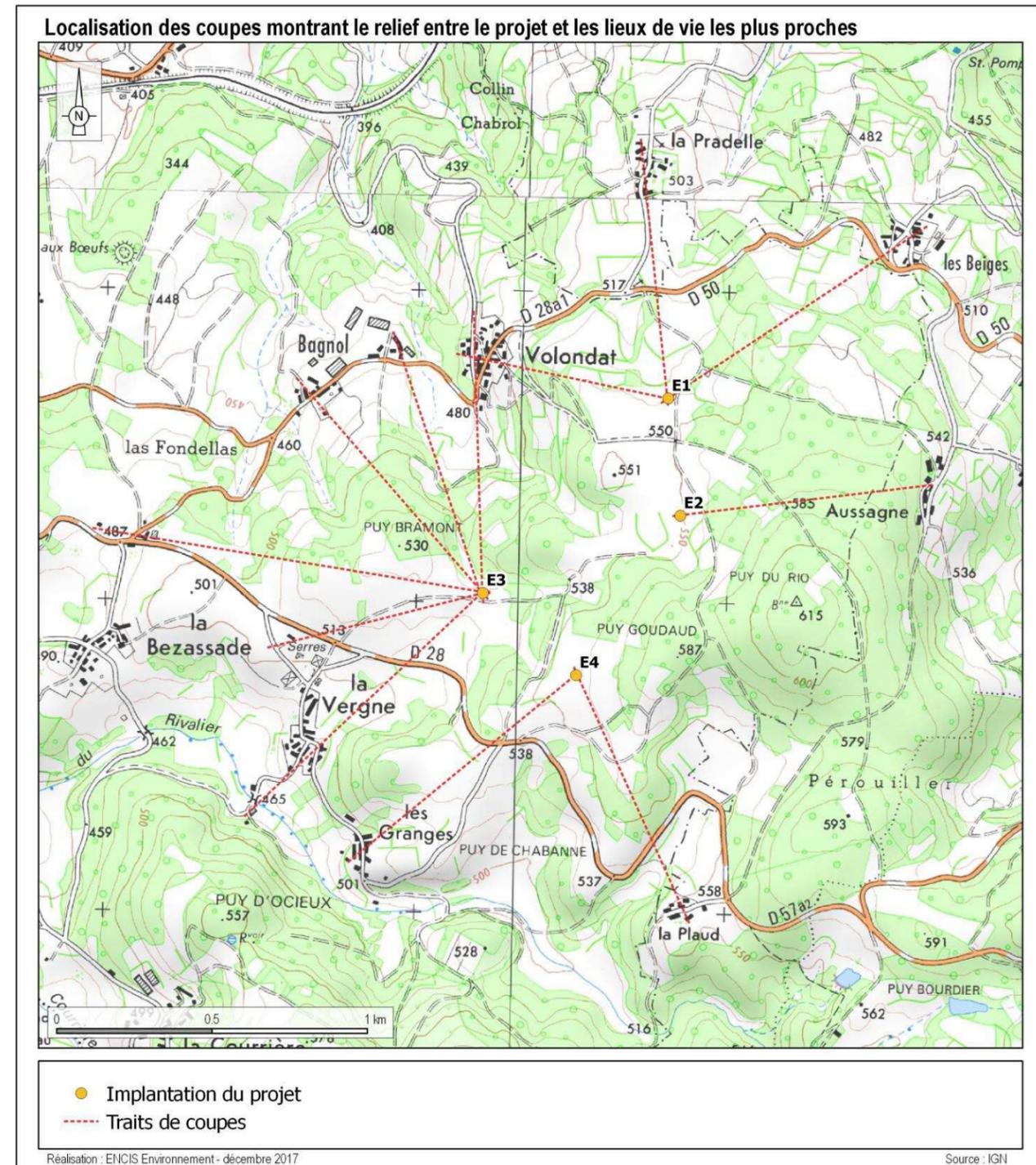
5.3.7.2 Perception du projet depuis les bourgs principaux de l'AEI et leurs accès

Hameaux proches

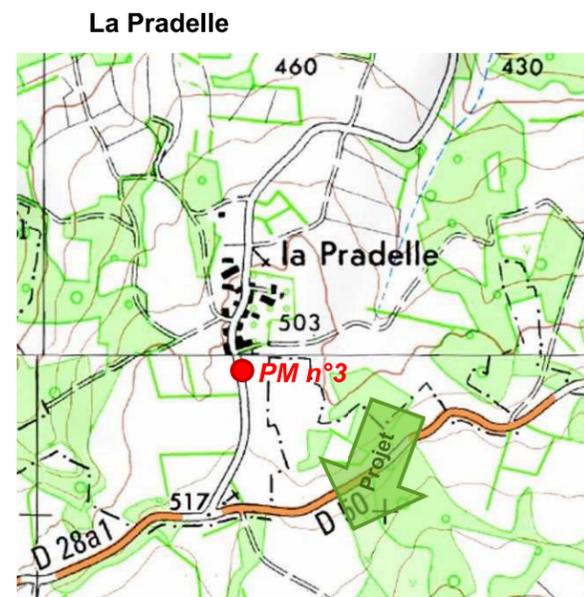
Comme vu dans l'état initial, les hameaux présentant des sensibilités fortes sont ceux situés sur un replat et entourés de prairies ou de cultures, permettant des vues dégagées.

Les coupes longitudinales présentées ci-après montrent les rapports d'échelles que génère le projet, en fonction de la distance des lieux de vie, et de leur implantation sur le relief. Ces coupes relient le centre du hameau à l'éolienne la plus proche. Pour les hameaux plus étendus, des coupes ont été réalisées à deux endroits du hameau.

Les hameaux présentant une sensibilité à minima modéré sont détaillés et pages suivantes, et l'impact de chaque hameau est renseigné dans le tableau en fin de chapitre.



Carte 58 : Localisation des coupes entre le projet et les lieux de vie les plus proches.



Carte 59 : Visibilités possibles depuis le hameau de La Pradelle.

Le hameau se développe le long de la route descendant de la D 50 vers la D 914.

Le bâti est dense mais le hameau est situé sur un replat assez ouvert. Des vues sont notamment possibles depuis la sortie nord mais surtout depuis la sortie sud du hameau, située dans l'axe des éoliennes E1 et E2 (cf. photomontage 3 ci-après et dans le carnet).

L'impact est jugé globalement modéré mais ponctuellement fort.

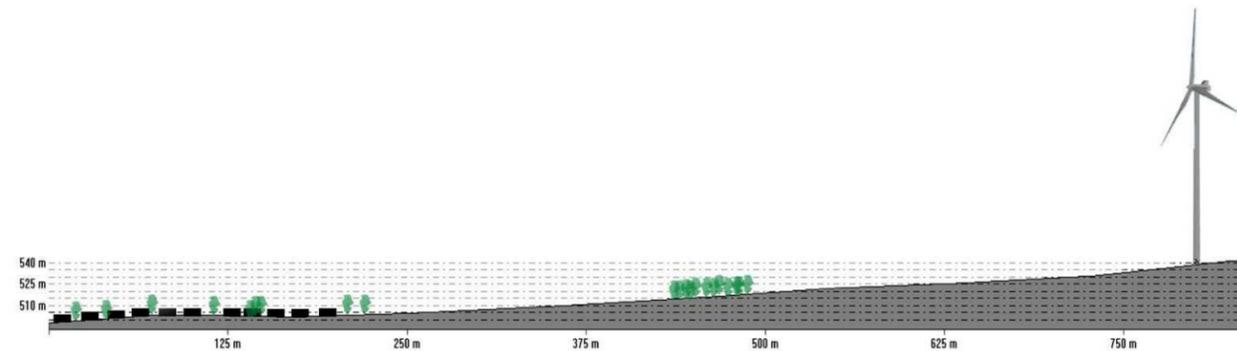
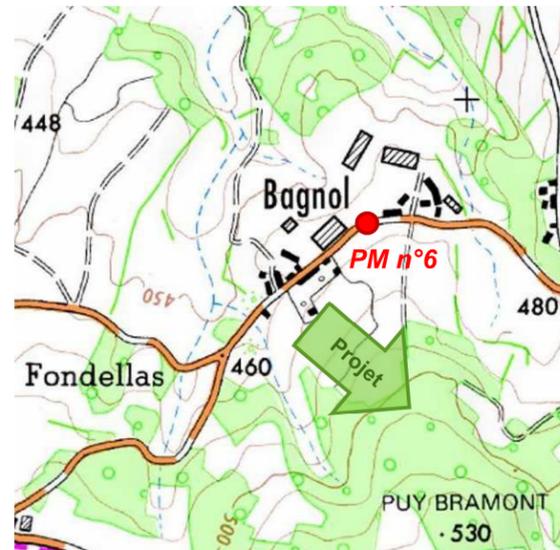


Figure 30 : Coupe longitudinale passant par le centre du hameau et l'éolienne E1 (rapport hauteur / longueur = 1).



Photographie 141 : Vue vers le projet depuis le Sud de La Pradelle (esquisse à 120° du photomontage n°3 dans le carnet).

Bagnol

Carte 60 : Visibilités possibles depuis le hameau de Bagnol.

Le hameau se développe de manière discontinue le long de la D 28 a1. Il comprend plusieurs bâtiments agricoles.

Le hameau est situé sur un replat assez ouvert. Des vues sont notamment depuis la route, au gré des parcelles agricoles situées au-dessus de la route. Les habitations les plus à l'ouest sont protégées des vues sur les éoliennes les plus proches par le relief et les boisements (cf. coupe 2 ci contre)

L'impact est jugé modéré.



Photographie 142 : Vue vers le projet depuis la D28 à Bagnol (esquisse à 120° du photomontage n°6 dans le carnet).

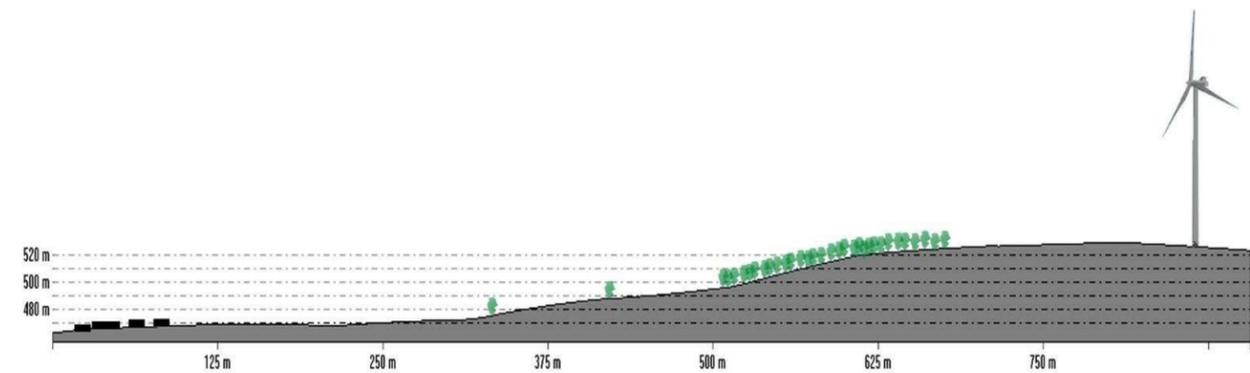


Figure 31 : Coupe longitudinale n°1 passant par l'est du hameau et l'éolienne E3 (rapport hauteur / longueur = 1).

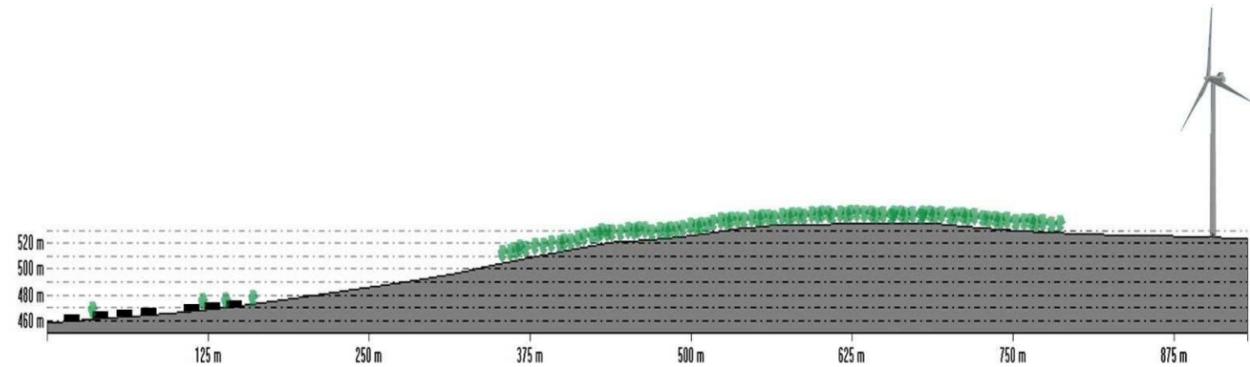
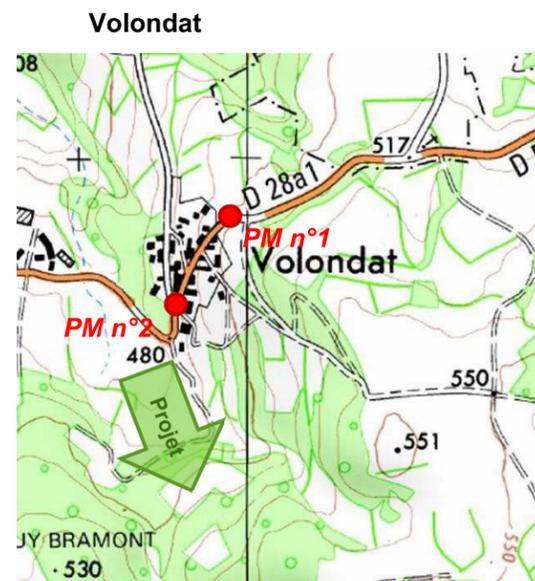


Figure 32 : Coupe longitudinale n°2 passant par l'ouest du hameau et l'éolienne E3 (rapport hauteur / longueur = 1).



Carte 61 : Visibilités possibles depuis le hameau de Volondat.

Le hameau forme un amas le long des de la D 28 a1 et de la route descendant le vallon. Le bâti est assez dense et les ouvertures sont peu larges, ainsi que la voirie.

Le hameau est situé sur un versant orienté à l'opposé du projet, et est protégé de celui-ci par deux langues de boisement situées à l'est et à l'ouest. Des vues sont toutefois possibles dans le hameau et les plus sensibles sont au carrefour sud et à l'entrée nord, ceux-ci permettant d'avoir un peu plus de recul par rapport aux habitations.

L'impact est jugé globalement modéré mais ponctuellement fort.



Photographie 143 : Vue vers le projet depuis le Sud-Ouest de Volondat (esquisse à 120° du photomontage n°2 dans le carnet).



Photographie 144 : Vue vers le projet depuis l'entrée Est de Volondat (esquisse à 120° du photomontage n°1 dans le carnet).

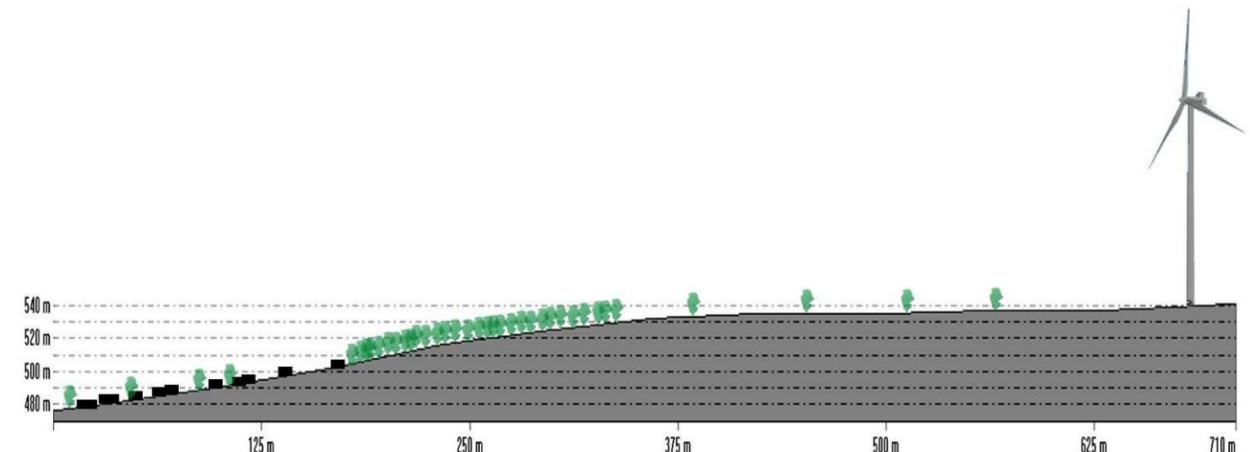


Figure 33 : Coupe longitudinale passant par le centre du hameau et l'éolienne E1 (rapport hauteur / longueur = 1).

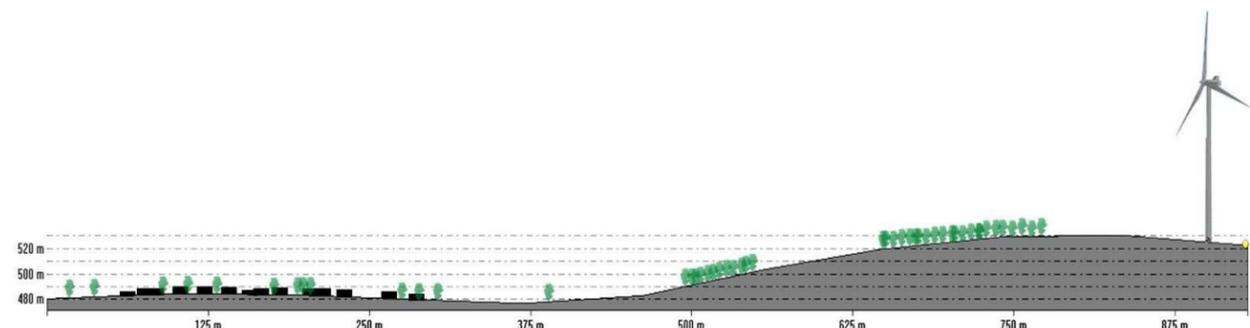
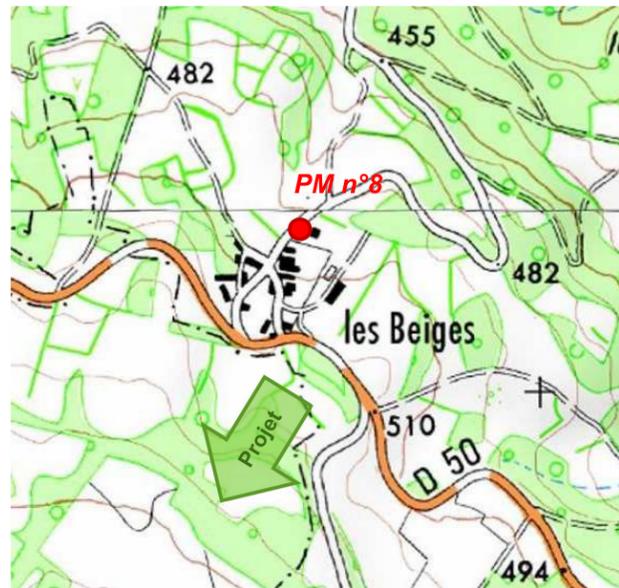


Figure 34 : Coupe longitudinale passant par le centre du hameau et l'éolienne E3 (rapport hauteur / longueur = 1).

Les Beiges



Carte 62 : Visibilités possibles depuis le hameau des Beiges.

Le hameau s'est regroupé en contrebas de la D 50.

Il est situé sur un versant orienté à l'opposé du projet, et protégé de celui-ci par une haie arborée au nord-est. Des vues partielles sont possibles dans le hameau et les plus sensibles sont au nord du hameau.

L'impact est jugé modéré.



Photographie 145 : Vue vers le projet depuis le Nord-Est du hameau des Beiges (esquisse à 120° du photomontage n°8 dans le carnet).

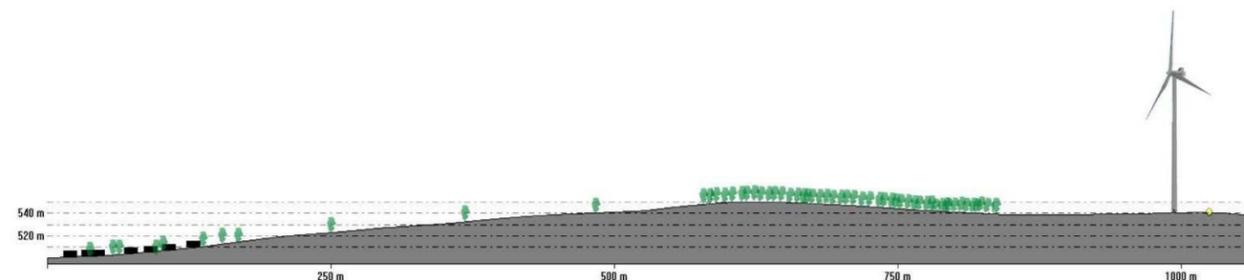
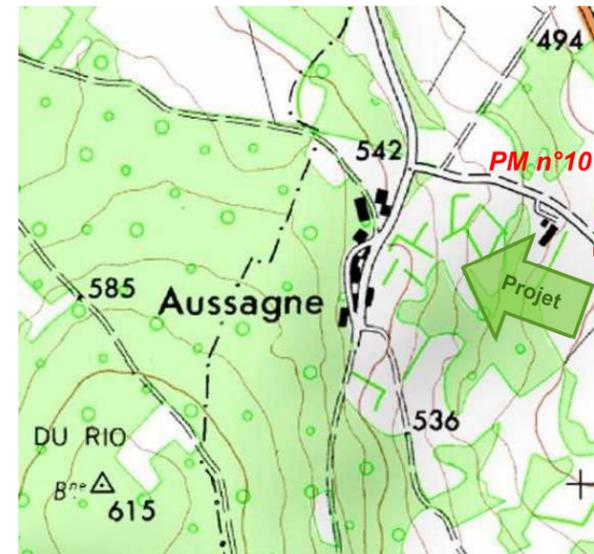


Figure 35 : Coupe longitudinale passant par le centre du hameau et l'éolienne E1 (rapport hauteur / longueur = 1).

Aussagne



Le hameau se développe le long de la route, perpendiculairement à la pente.

Il est situé sur un versant orienté à l'opposé du projet, et protégé de celui-ci par deux langues de boisement situées à l'est et à l'ouest. Aucune vue n'est possible dans le hameau.

L'impact est nul.



Photographie 146 : Vue vers le projet depuis l'Est du hameau d'Aussagne (esquisse à 120° du photomontage n°10 dans le carnet).

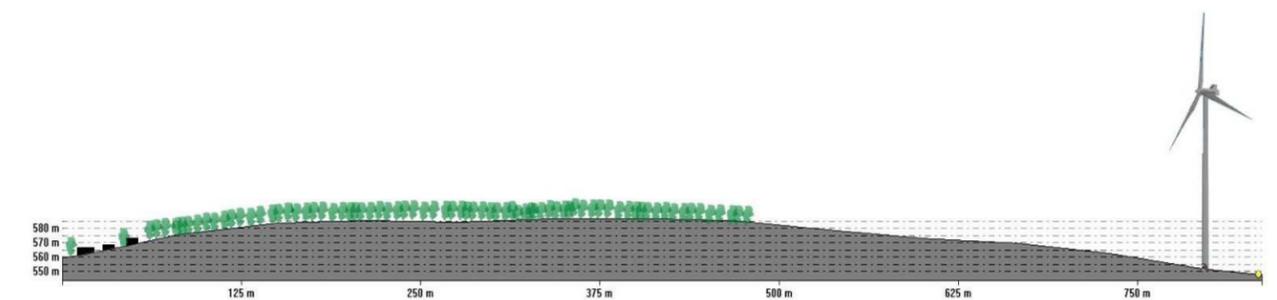
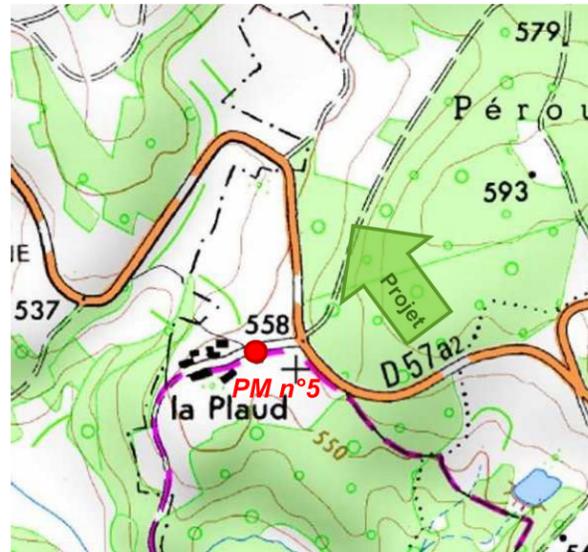


Figure 36 : Coupe longitudinale passant par le centre du hameau et l'éolienne E2 (rapport hauteur / longueur = 1).

La Plaud



Carte 63 : Visibilités possibles depuis le hameau de La Plaud.

Le hameau se développe le long de l'impasse partant de la D 57a2.

Il est situé sur un replat assez ouvert. Des vues sont notamment possibles depuis la route d'accès au hameau.

L'impact est jugé modéré.



Photographie 147 : Vue vers le projet depuis la route d'accès à La Plaud (esquisse à 120° du photomontage n°5 dans le carnet).

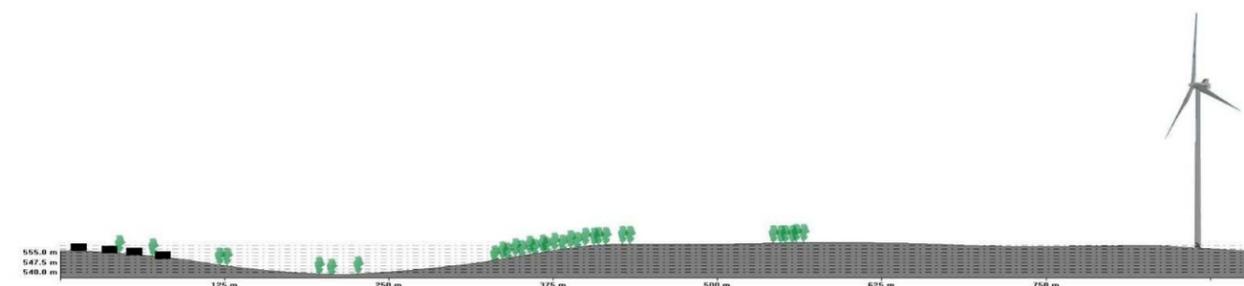


Figure 37 : Coupe longitudinale passant par le centre du hameau et l'éolienne E4 (rapport hauteur / longueur = 1).

Las Fondellas



Carte 64 : Visibilités possibles depuis le hameau de Las Fondellas.

Le hameau se situe au carrefour de la D 28 et de la D 28a1.

Il est situé sur un replat assez ouvert. Des vues sont notamment possibles dans tout le hameau, avec un peu de recul par rapport au bâti.

L'impact est jugé modéré.



Photographie 148 : Vue vers le projet depuis la D28 à Las Fondellas (esquisse à 120° du photomontage n°9 dans le carnet).

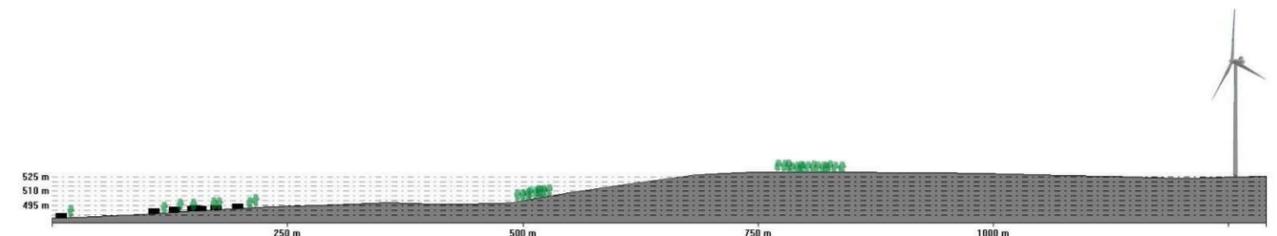
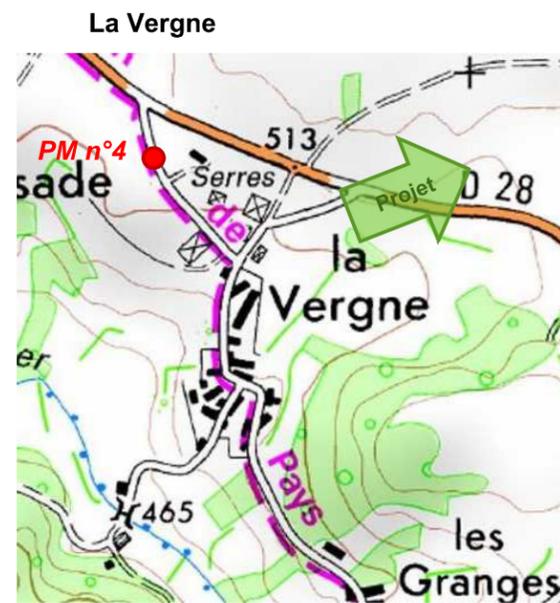


Figure 38 : Coupe longitudinale passant par le centre du hameau et l'éolienne E3 (rapport hauteur / longueur = 1).



Carte 65 : Visibilités possibles depuis le hameau de la Vergne.

Le hameau se développe le long de la route descendant de la D 28 vers le ruisseau du Rivalier.

Il est situé sur un versant orienté à l'opposé du projet, et protégé de celui-ci par une haie arborée au nord-est. Des vues sont possibles dans le hameau et les plus sensibles sont aux abords de la D 28 (au nord-ouest) et du ruisseau (au sud-ouest).

L'impact est jugé globalement modéré mais ponctuellement fort.



Photographie 149 : Vue vers le projet depuis les abords de La Vergne (esquisse à 120° du photomontage n°4 dans le carnet).

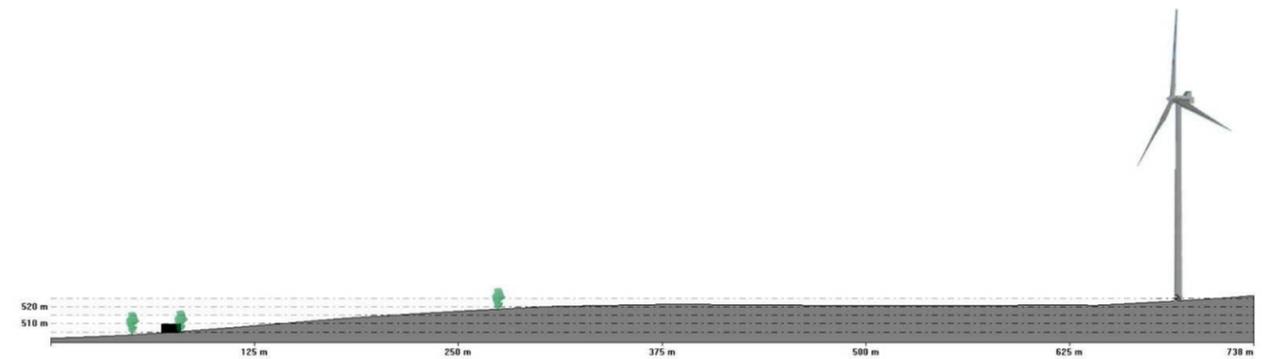


Figure 39 : Coupe longitudinale passant par le nord du hameau et l'éolienne E3 (rapport hauteur / longueur = 1).

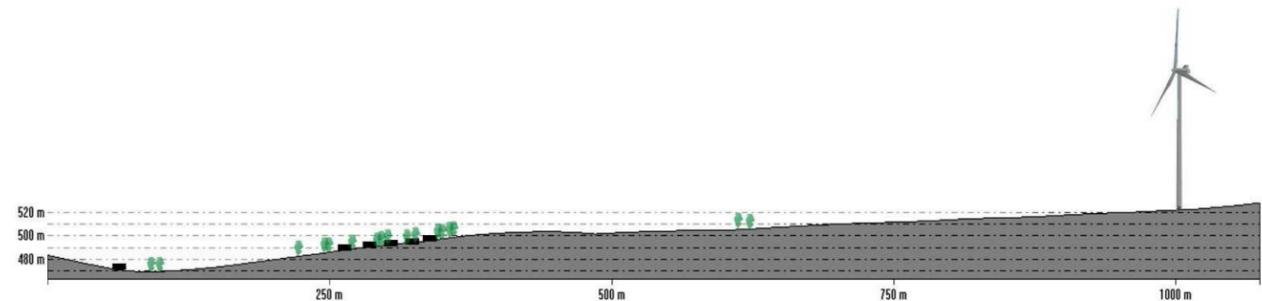


Figure 40 : Coupe longitudinale passant par le sud du hameau et l'éolienne E3 (rapport hauteur / longueur = 1).



Carte 66 : Visibilités possibles depuis le hameau des Granges.

Le hameau se développe le long de la route descendant de la D 28 vers le ruisseau du Rivalier.

Il est situé sur un versant orienté à l'opposé du projet, et protégé de celui-ci par une haie arborée. Des vues partielles et assez rares sont possibles dans le hameau et les plus sensibles sont au nord du hameau.

L'impact est jugé modéré.



Photographie 150 : Vue vers le projet depuis le hameau des Granges (esquisse à 120° du photomontage n°7 dans le carnet).

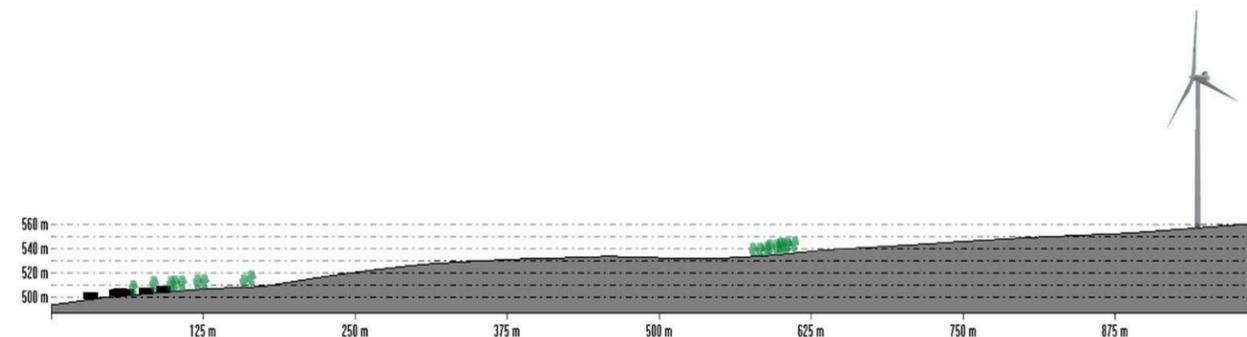


Figure 41 : Coupe longitudinale passant par le centre du hameau et l'éolienne E4 (rapport hauteur / longueur = 1).

Le tableau en page suivante inventorie les hameaux de l'AEI (cf. carte suivante), et les sensibilités depuis ceux-ci vis-à-vis de la zone projet. Les visibilités depuis les hameaux vers le projet seront étudiées plus précisément lors de l'analyse des impacts, notamment par des photomontages.

Le tableau page suivante reprend l'inventaire des lieux de vie de l'aire d'étude immédiate et qualifie les impacts du projet.

Relation du projet avec les hameaux de l'AEI						
N°	Commune	Hameaux	Taille	Effets du projet	Distance au projet (en m)	Impact
1	Laurière	La Vergne	20 à 25 habitations	Situé sur un versant orienté à l'opposé du projet, et protégé de celui-ci par une haie arborée au nord-est. Des vues sont possibles dans le hameau et les plus sensibles sont aux abords de la D 28 et du ruisseau.	610	Modéré à Fort
2	Laurière	Volondat	35 à 40 habitations	Situé sur un versant orienté à l'opposé du projet, et protégé de celui-ci par deux langues de boisement situées à l'est et à l'ouest. Des vues sont possibles dans le hameau et les plus sensibles sont aux carrefours, ceux-ci permettant d'avoir un peu plus de recul.	520	Modéré à Fort
3	Arrènes	Les Beiges	15 à 20 habitations	Situé sur un versant orienté à l'opposé du projet, et protégé de celui-ci par une haie arborée au nord-est. Des vues sont possibles dans le hameau et les plus sensibles sont au nord du hameau.	850	Modéré
4	Arrènes	Aussagne	5 à 10 habitations	Situé sur un versant orienté à l'opposé du projet, et protégé de celui-ci par deux langues de boisement situées à l'est et à l'ouest. Des vues sont possibles dans le hameau et les plus sensibles sont à l'est sur la route descendant vers la D 50.	760	Très faible
5	Laurière	Les Granges	10 à 15 habitations	Situé sur un versant orienté à l'opposé du projet, et protégé de celui-ci par une haie arborée. Des vues sont possibles dans le hameau et les plus sensibles sont au nord du hameau.	840	Modéré
6	Arrènes	La Pradelle	15 à 20 habitations	Le bâti est dense mais le hameau est situé sur un replat assez ouvert. Des vues sont notamment possibles depuis les sorties nord et sud du hameau.	640	Modéré à Fort
7	Laurière	Bagnol	15 à 20 habitations	Le hameau est situé sur un replat assez ouvert. Des vues sont notamment possibles depuis la route, au gré des parcelles agricoles situées au-dessus de la route.	760	Modéré
8	Arrènes	La Plaud	5 à 10 habitations	Le hameau est situé sur un replat assez ouvert. Des vues sont notamment possibles depuis la route d'accès au hameau.	800	Modéré
9	Laurière	Las Fondellas	5 à 10 habitations	Le hameau est situé sur un replat assez ouvert. Des vues sont notamment possibles dans tout le hameau.	1060	Modéré
10	Laurière	La Bezassade	25 à 30 habitations	Le hameau est situé sur un replat mais entouré de haies. Des vues très partielles sont possibles depuis le hameau. Présence d'un gîte.	1130	Faible
11	Arrènes	La Galeine	5 à 10 habitations	Situé sur un versant orienté à l'opposé du projet, et protégé de celui-ci par quelques haies arborées. Seule une vue très partielle est possible depuis la route d'accès au hameau.	1570	Faible
12	Laurière	La Courrière	25 à 30 habitations	Situé sur un versant orienté à l'opposé du projet, et protégé de celui-ci par des bosquets. Aucune vue vers le projet n'est recensée. Présence de 2 gîtes.	1590	Nul
13	Laurière	Le Petit Boigiraud	10 à 15 habitations	Situé sur un versant orienté à l'opposé du projet, et protégé de celui-ci par des bosquets. Aucune vue vers le projet n'est recensée.	1510	Très faible
14	Saint-Goussaud	Bossabut	25 à 30 habitations	Le hameau est situé sur un versant orienté perpendiculairement au projet, mais entouré de haies. Des vues très partielles sont possibles depuis les sorties du hameau.	1650	Très faible
15	Arrènes	Le Monthaud	10 à 15 habitations	Le hameau est situé sur un versant orienté à l'opposé du projet. Des vues très partielles sont possibles depuis les sorties du hameau.	1870	Très faible
16	Laurière	Le Grand Boigiraud	15 à 20 habitations	Le hameau est situé sur un replat mais entouré de haies. Des vues très partielles sont possibles depuis les sorties du hameau.	1940	Très faible
17	Arrènes	Le Point du Jour	5 à 10 habitations	Le hameau est situé sur un versant orienté à l'opposé du projet. On ne recense pas de vue vers le projet.	2050	Nul

Tableau 25 : Effets du projet sur les lieux de vie de l'aire d'étude immédiate.

5.3.7.3 Perceptions du projet depuis les axes de circulation principaux de l'AEI

Comme indiqué au 5.3.5.2, plusieurs facteurs de perceptions sont à prendre en compte depuis les axes de circulation (route ou voie ferrée) menant aux bourgs : L'observateur est en déplacement, l'observateur a un angle de vision très réduit, le sens de déplacement.

Comme le montre la carte suivante, les routes de l'AEI empruntent le plus souvent sur les versants orientés à l'opposé du projet, ce qui limite les visibilité sur le projet.

La D 28 / D 57a

Elle traverse l'AEI d'Est en Ouest et contourne le Puy du Rio par le sud, à plus de 250 mètres du projet. Des vues dégagées sont présentes au gré des ouvertures des prairies et des cultures, notamment à Las Fondellas et aux abords de La Plaud.

L'impact est modéré compte tenu de l'aspect dynamique de l'observation.



Photographie 151 : Vue vers le projet depuis la D28 à Las Fondellas (esquisse à 120° du photomontage n°9 dans le carnet).

La D 28a / D 50

Elle traverse l'AEI d'est en ouest et contourne le Puy du Rio par le nord, à plus de 300 m du projet. Des vues dégagées vers le projet sont présentes au gré des ouvertures des prairies et des cultures, notamment à Bagnol.

L'impact est modéré compte tenu de l'aspect dynamique de l'observation.



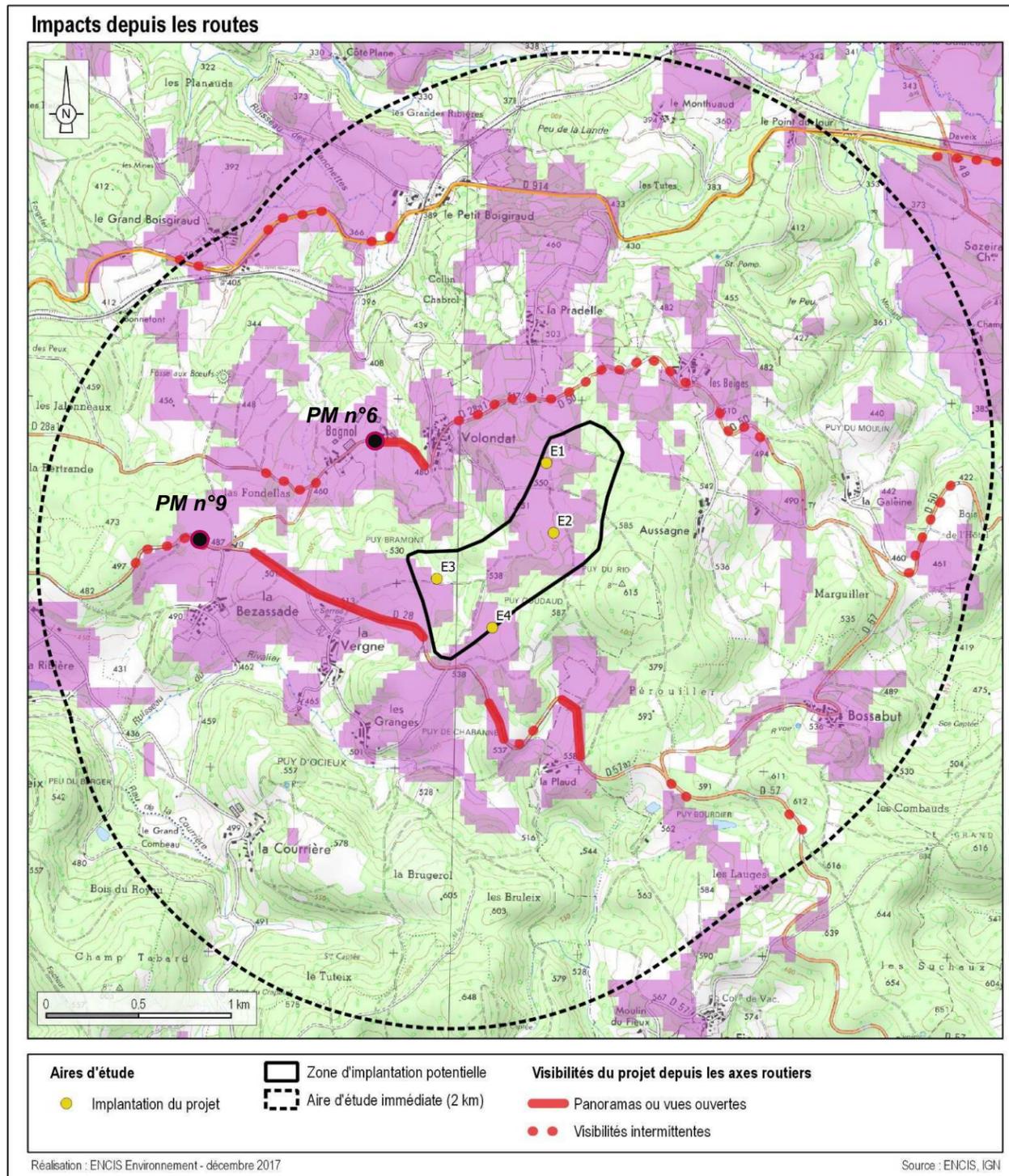
Photographie 152 : Vue vers le projet depuis la D28a à Bagnol (esquisse à 120° du photomontage n°6 dans le carnet).

La D 914

Elle relie Laurière à Bénévent-l'Abbaye et traverse le nord de l'AEI d'Est en Ouest, à plus de 1 250 m du projet. Les boisements empêchent les vues vers le projet dans l'Est de l'AEI.

L'impact est globalement faible compte tenu de la distance et de l'aspect dynamique de l'observation.

Nous pouvons estimer que l'impact global du projet éolien des Ailes du Puy du Rio sur les axes de circulation est modéré, et que le projet marque modérément le territoire de l'aire d'étude immédiate.



Carte 67 : Localisation des impacts depuis les routes de l'AEI.

5.3.7.4 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEI

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des impacts du projet sur ces éléments patrimoniaux est faite à partir des visites de terrain, de la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et de l'analyse de photomontages. Les informations obtenues lors des ateliers participatifs et de l'enquête sur les perceptions sociales du paysage ont aussi permis de mettre en avant certains éléments patrimoniaux ou touristiques.

Description des effets du projet sur les monuments historiques

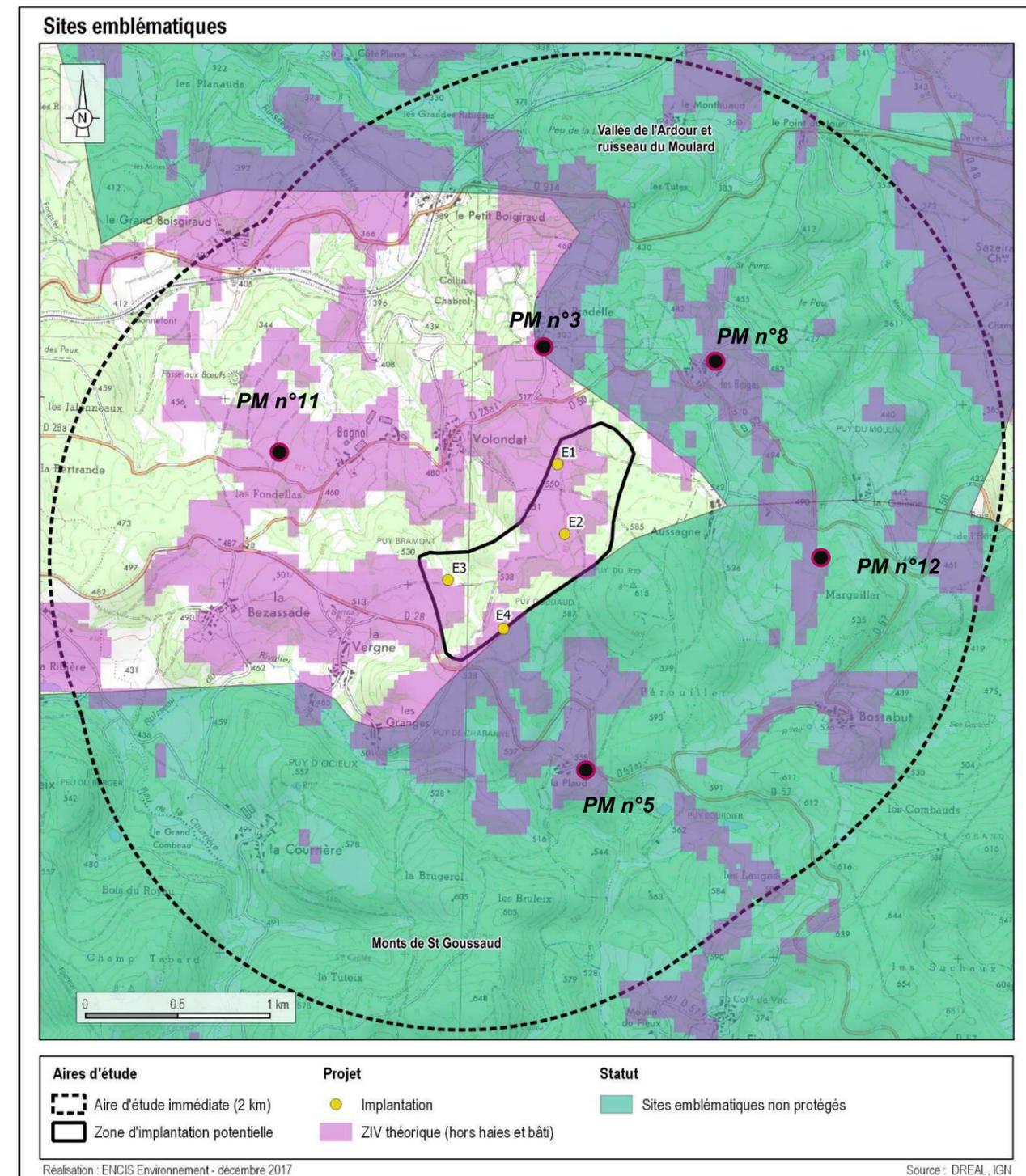
L'aire d'étude immédiate ne comprend aucun monument historique.

Description des effets du projet sur les sites protégés

L'aire d'étude immédiate ne comprend aucun site protégé.

Description des effets du projet sur les sites emblématiques

L'aire d'étude immédiate comprend deux sites emblématiques.



Carte 68 : Sites emblématiques de l'AEI.

Les Monts Saint Goussaud

Le site vient au contact de la ZIP, au sud-est de celle-ci. Les vues depuis le périmètre du site sont très limitées, à la fois par le relief et le fort taux de boisement. On recense des vues partielles vers le projet depuis des parcelles cultivées à l'Est du projet (cf. photomontage n°12 ci-dessous et dans le carnet) et depuis les abords de La Plaud (cf. photomontage n°5 ci-dessous et dans le carnet).

Des vues mettant en jeu la silhouette des monts de Saint Goussaud et le projet sont toutefois possibles hors du périmètre du site emblématique comme le montre le photomontage n°11 depuis le GRP des Monts d'Ambazac. Ces vues conjointes sont assez rares car elles nécessitent des replats et un recul important sur le relief.

L'impact dans l'AEI est jugé modéré.



Photographie 153 : Vue vers le projet dans le périmètre des Monts de Saint Goussaud, au niveau d'une parcelle cultivée (esquisse à 120° du photomontage n°12 dans le carnet).



Photographie 154 : Vue vers le projet depuis la route d'accès à La Plaud (esquisse à 120° du photomontage n°5 dans le carnet).



Photographie 155 : Vue vers le projet aux abords du GRP des Monts d'Ambazac, avec vue sur Bagnol et Volondat (esquisse à 120° du photomontage n°11 dans le carnet).

La vallée de l'Ardour et le ruisseau du Moulard

Ces deux vallées se situent au nord du projet. Elles sont assez encaissées. Le site est en partie boisé et en partie en bocage, mais surtout, les versants dans le périmètre de l'AEI sont orientés à l'opposé du projet. Les vues sont donc très limitées dans l'AEI et les vues conjointes depuis l'extérieur du périmètre sont anecdotiques.

Les rebords permettent des vues sur le projet, comme depuis les hameaux de la Pradelle et des Beiges, mais ne mettent pas en jeu l'image de la vallée, invisible sur ces vues (cf. photomontages n°3 et 8 dans le carnet).

L'impact sur ces vallées est donc jugé faible.

Relation du projet avec les sites répertoriés comme emblématiques ou de notoriété - Aire d'étude immédiate						
N°	Départ.	Nom	Description	Effets du projet	Impact	Distance au projet (m)
2	87 - 23	Monts Saint Goussaud (dans l'AEI)	Reliefs pouvant atteindre 700 m et fréquemment boisés.	Le relief et les boisements offrent peu de recul pour voir les monts de Goussaud et la ZIP. On recense notamment une vue au niveau du Bois de l'Hôtel.	Modéré	0 à 2 000
1	87 - 23	Vallée de l'Ardour et ruisseau du Moulard (dans l'AEI)	Vallées pittoresques alternant espaces ouverts et versants boisés.	Le relief et les boisements offrent peu de recul pour voir la vallée et la ZIP. On recense notamment une vue au niveau du château de Sazeirat.	Faible	400 à 2 400

Tableau 26 : Effets du projet sur les sites emblématiques de l'aire d'étude immédiate.

Description des effets du projet sur les lieux touristiques et récréatifs

Chemins de randonnée

Le GRP du tour des Monts d'Ambazac

Le GRP du Tour d'Ambazac passe à plus de 600 m au sud-ouest du projet, au niveau de la Vergne, où des vues vers le projet sont présentes. On recense aussi des vues au nord-ouest du projet (cf. photomontage n°11 ci-avant et dans le carnet). Ailleurs, le tracé est fréquemment au milieu de forêts, ce qui limite les vues vers le projet.



Photographie 156 : Vue vers le projet depuis les abords de La Vergne (esquisse à 120° du photomontage n°4 dans le carnet).

Le circuit pédestre n°20 du Puy du Rio au gros Chêne

Le sentier traverse le projet, et offre des vues depuis le nord de celui-ci lorsque son tracé est hors de la forêt.



Photographie 157 : Vue depuis le sentier à proximité de la ZIP

Le patrimoine architectural local

Deux arbres remarquables sont présents dans l'AEI, à plus de 2000 m du projet et à l'intérieur d'une forêt. Ils ne sont pas visibles conjointement au projet.

Chêne de Sully et douglas à Sazeirat :

Ces arbres remarquables sont entourés de forêt, et par conséquent, aucune vue n'est possible vers le projet.

Loge de Berger

Cet abri construit en granit est indiqué au détour d'un chemin de randonnée, et est situé à une centaine de mètres dans une parcelle de forêt de sapin. Des vues à travers les troncs ou les branchages sont

possibles.



Photographie 158 : Accès à la loge du berger

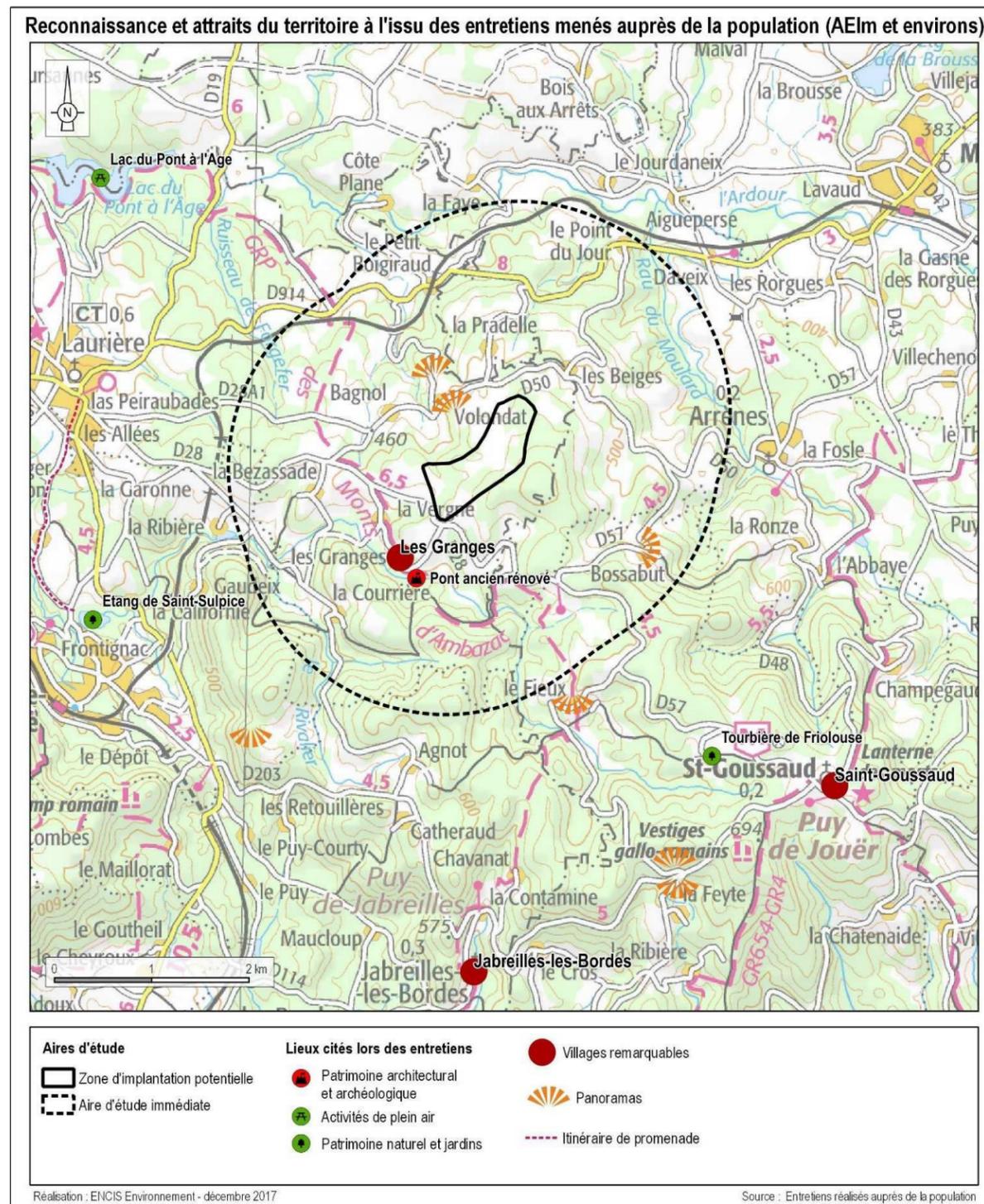
Enquête sur les perceptions sociales

Les environs du village de Saint-Goussaud sont souvent cités pour offrir des points de vue lointains sur le paysage : vers La Souterraine côté ouest et Bourgneuf côté est. Les hameaux de Bossabut et le Fieux sont également nommés ainsi que les hauteurs de Volondat qui permettent notamment de distinguer les bourgs de Bessines-sur-Gartempe et Bersac-sur-Rivalier. La table d'orientation de la Pierre du Roi a été mentionnée mais la végétation dense qui l'entoure semble aujourd'hui limiter les vues lointaines que le site d'observation permettait.

Les éléments de patrimoine présentés diffèrent selon les interrogés. Les anciennes voies Gallo-romaines ont été citées par une personne. Les chemins de randonnées sont également mentionnés mais rarement pratiqués. Le paysage est présenté comme attractif pour le tourisme mais avec une fréquentation assez faible. Le manque d'hébergement est parfois mis en avant pour expliquer cette différence entre attractivité du territoire ressentie et fréquentation touristique observée. Une autre raison invoquée est celle de l'interdiction de baignade dans les étangs qui a contribué à diminuer leur fréquentation.

Plusieurs interrogés expriment leur attachement important au secteur recouvert par l'AEI. Le bâti pittoresque est souvent mis en avant ainsi que les chemins ruraux et le petit patrimoine. L'association « Laurière Nature et Patrimoine » a été citée pour avoir entrepris une action de restauration d'un ancien pont en pierre. La partie sud de l'AER, au sud de l'AEI est plus souvent citée pour ses villages.

Une action sur ce patrimoine pourra être entreprise dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet.



Carte 69 : Reconnaissances et attraits du territoire mis en avant lors des entretiens.

L'offre d'hébergement touristique**Gîte de La Bezassade**

Il est situé dans le hameau de la Bezassade, sur un versant orienté à l'opposé du projet. Peu de vues sont possibles grâce au relief et aux haies. **L'impact est jugé faible.**

Gîtes de La Courrière

Il est situé dans le hameau de la Courrière, en fond de vallée.

Il n'y a pas de vues possibles grâce au relief et aux haies. **L'impact est nul.**

Relation du projet avec les sites touristiques - Aire d'étude immédiate

N°	Départ.	Commune	Nom	Description	Situation	Impact	Distance au projet (km)
6	87	LAURIERE	Arbres de Sazeirat	Arbre remarquable.	Entouré de forêt, pas de vues possibles.	Nul	2100
5	87	LAURIERE	2 gites ruraux	Gites ruraux	Dans le hameau de la Courrière, pas de vues possibles grâce au relief et aux haies.	Nul	1600
4	87	LAURIERE	Gite rural	Gite rural du hameau de la Bezassade.	Dans le hameau de la Bezassade, peu de vues possibles grâce au relief et aux haies.	Faible	1100
3	87	-	GRP des Monts d'AMBAZAC	Au nord-est de la Haute-Vienne, l'itinéraire des Monts d'Ambazac chemine sur 170 km au cœur de la montagne limousine et de son patrimoine historique.	Les vues les plus marquées sont au niveau de la D 28, le reste du tracé traverse plutôt des milieux fermés ou encaissés.	Modéré	> 630
2	87	LAURIERE	La loge du berger	Abri en pierre sèche.	Indiqué au détour d'un chemin de randonnée, situé à une centaine de mètres dans une parcelle de forêt de sapin qui limite les vues vers le projet.	Modéré	400
1	87	-	Circuit Pédestre N°20 Du puy du Rio au gros chêne	Source de découvertes singulières comme le gros chêne de Sazeirat ou la curieuse loge carrée du Puy de Rio, cette balade offre de belles échappées sur le paysage montagneux et forestier du pays des Eaux-Vives.	Le sentier traverse la ZIP, et offre des vues vers le projet depuis le nord de celle-ci lorsque son tracé est hors de la forêt.	Modéré	0

Tableau 27 : Effets du projet sur les éléments et touristiques de l'aire d'étude immédiate.

5.3.7.5 Présentation des photomontages du projet depuis l'AEI

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude immédiate, 12 points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulation du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte suivante.

Aire immédiate		
N° de PM	Localisation	Impact
12	dans le périmètre des Monts de Saint Goussaud, au niveau d'une parcelle cultivée	Faible
11	aux abords du GRP des Monts d'Ambazac, avec vue sur Bagnol et Volondat	Modéré
10	depuis l'Est du hameau d'Aussagne	Très faible
9	depuis la D28 à Las Fondellas	Modéré
8	depuis le Nord-Est du hameau des Beiges	Modéré
7	depuis le hameau des Granges	Modéré
6	depuis la D28a à Bagnol	Modéré à Fort
5	depuis la route d'accès à La Plaud	Modéré
4	aux abords de La Vergne, sur le GRP des Monts d'Ambazac	Modéré à Fort
3	depuis le Sud de La Pradelle	Modéré à Fort
2	depuis le Sud-Ouest de Volondat	Modéré à Fort
1	depuis l'entrée Est de Volondat	Modéré

Tableau 28 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude immédiate.

Carte 70 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire immédiate.

